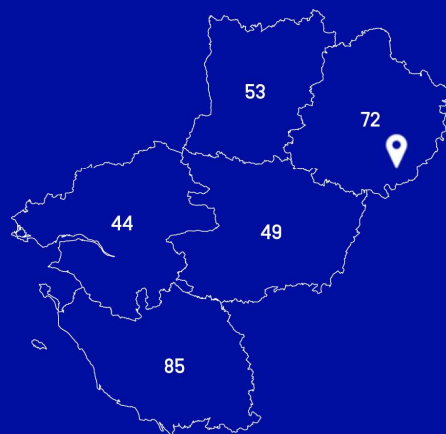


# LA RÉGION AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

Diagnostic  
et projections

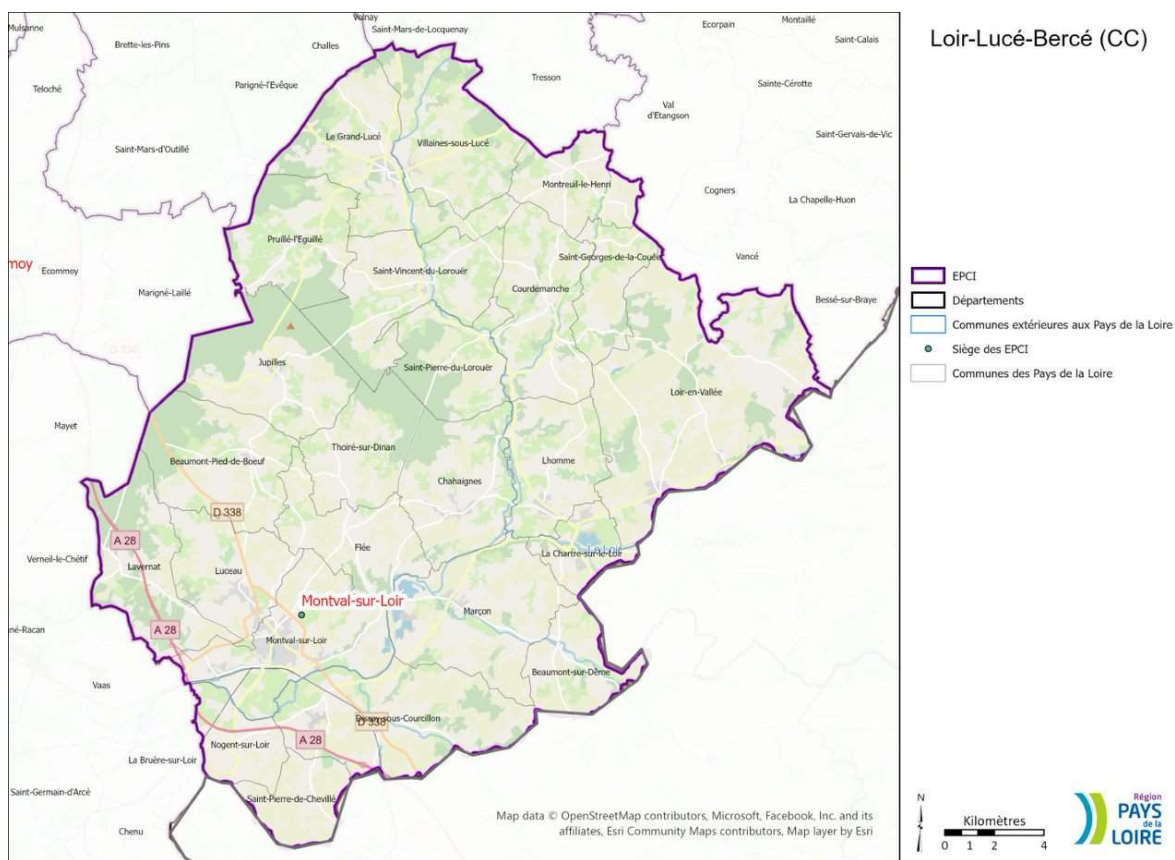


Communauté de communes  
Loir-Lucé-Bercé





## Présentation du territoire



**Hervé RONCIERE**

Président de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé  
Maire de Montval-sur-Loir



**24 communes,**

(dont 2 communes nouvelles :  
Montval-sur-Loir et Loir-en-Vallée)



**23 745 hab.**

(Population municipale 2019 - Source INSEE)

Toutes les communes ont moins de  
3 500 hab. sauf Montval-sur-Loir

EPCI membre du PETR Pays Vallée du Loir.

Territoire s'inscrivant à l'interface des grandes aires urbaines de Tours et du Mans et, dans une moindre mesure d'Angers. Il s'organise autour d'un pôle de centralité, constitué de la Commune nouvelle de Montval-sur-Loir et de la Commune de Luceau et, de deux pôles relais, La Chartre-sur-le-Loir/Lhomme/Ruillé-sur-Loir et Le Grand-Lucé/Villaines-sous-Lucé.

EPCI rattaché au GAL Leader 2014-2022 du Pays Vallée du Loir. Candidature pour la programmation 2023-2027 reconduite à l'échelle du Pays, actuellement en cours d'instruction.

## SCOT ET AUTRES STRATEGIES DEVELOPPEES

- **SCoT** : EPCI rattaché au Schéma de cohérence territoriale du PETR Pays Vallée du loir approuvé le 9 mai 2019.
- **PCAET** : EPCI rattaché au Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Pays Vallée du Loir approuvé le 8 décembre 2020.
- **Projet de territoire** approuvé en 2019 et mis à jour en 2021.
- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** approuvé le 15 avril 2021.
- **Plan de mobilité simplifié** : en cours d'élaboration.
- **Schéma directeur des énergies renouvelables** : en cours d'élaboration à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir.

## Démarches engagées par l'EPCI

- **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** signé le 14 décembre 2021.
- **Petites Villes de Demain (PVD)** : Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé, La Chartre-sur-le-Loir (convention signée le 8 juin 2021).
- **Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**, signée le 28 septembre 2022, à l'échelle des trois communes labélisées PVD ainsi que des communes relais du territoire que sont Lhomme, Loir-en Vallée et Villaines-sous-Lucé.
- **Convention Territoriale Globale** avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, signée le 29 novembre 2022.
- EPCI couvert par le **Contrat Territorial Eau (CT Eau)** Loir aval 2022-2024.

## Orientations stratégiques de l'EPCI

Le projet de territoire approuvé en 2019 et mis à jour en 2021 s'articule autour de **4 orientations stratégiques** :

- **Orientation 1 : Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif**
  - ✓ Axe 1 : Conduire une stratégie économique pour assurer des activités pérennes
  - ✓ Axe 2 : Innover pour faciliter l'accès à l'emploi
  - ✓ Axe 3 : Faciliter l'accès au numérique
- **Orientation 2 : Préserver le cadre de vie**
  - ✓ Axe 1 : Préserver, protéger et gérer durablement les ressources en eau
  - ✓ Axe 2 : Impulser une démarche de transition écologique
  - ✓ Axe 3 : Mettre en valeur les richesses paysagères, le patrimoine naturel et bâti
- **Orientation 3 : Accueillir, attirer et faire rester les familles**
  - ✓ Axe 1 : Adapter les logements
  - ✓ Axe 2 : Accompagner et inclure les familles
  - ✓ Axe 3 : Mettre en valeur les richesses culturelles et le sport
- **Orientation 4 : Renforcer l'accessibilité et la proximité des services**
  - ✓ Axe 1 : Faciliter les déplacements
  - ✓ Axe 2 : Réinvestir les centres-bourgs
  - ✓ Axe 3 : Répondre aux besoins de santé

## Compétences de l'EPCI (source : Banatic)

### Environnement et cadre de vie :

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution).
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer.
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT.
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.
- SPANC.
- Etablissement et exploitations d'infrastructures et de réseaux d'installations de communications électroniques.

### Sanitaire et social :

- Action sociale.
- Maisons de santé.

### Développement et aménagement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

### Développement et aménagement social et culturel :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs.
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

### Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- Schéma de secteur.
- Plans locaux d'urbanisme.
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC).
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports.

### Voirie :

- Création, aménagement, entretien de la voirie communautaire.

### Développement touristique :

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

### Logement et habitat :

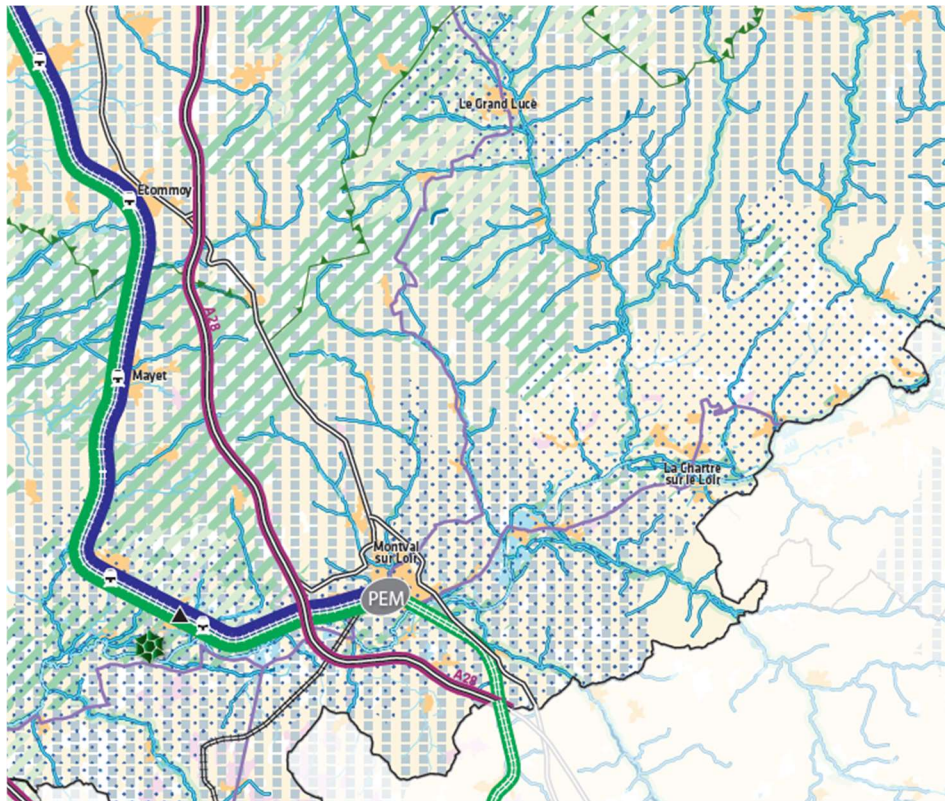
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

### Autres :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Création et gestion des maisons de services au public.



# Carte des objectifs du Sradet



## CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE

Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale

- Capitale régionale de Nantes
- Pôles d'échelle métropolitaine
- Pôles d'équilibre régionaux
- Pôles structurants régionaux

Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire

- Zones d'intervention prioritaire de l'ARS en matière d'offre de soins médicaux (ZIS)
- Offre de services ferroviaires (TER) :
- Missions péniurbaines
- Missions de maillage régional
- Missions intervallées

Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité

- Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)
- PEM stratégiques
- PEM structurants

Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route

- Développement du Grand Port Maritime
- Projet de plateforme de transport combiné rail-route (PTCR)
- Amélioration des liaisons maritimes européennes et transatlantiques
- Réseau fermé ouvert aux voyageurs et/ou aux marchandises

Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées

- Projet de réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique
- Réseau transeuropéen de transport (RTE-T)
- Réseau routier d'intérêt régional existant
- Projets d'itinéraire d'intérêt régional routier existant
- Projets de franchissement de la Loire
- Grands itinéraires vélos et voies vertes du territoire existants ou en projet (sur un 2010)

## RELEVER COLLECTIVEMENT LE DEFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS TERRITORIALES LIGÉRIENNES

Concilier préservation des espèces naturelles et développement des activités des territoires littoraux, touristiques et risques

- Territoires soumis à de forts enjeux environnementaux, touristiques et risques
- Ports de pêche et ports de plaisance existants
- Ports à sec

Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques

- Réseau hydrographique
- Tâche urbaine

Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050

- Terres agricoles
- Terres agricoles spécialisées (vignes et vergers)

Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire

- Trame Verte et Bleue régionale à préserver :
- Réserveurs de biodiversité
- Corridors écologiques (territoires)
- Corridors écologiques (vallées)
- Natura 2000 en mer
- Corridors écologiques (linéaires)
- Points de conflits entre continuités écologiques et infrastructures, identifiés dans le SRCE, restants à traiter

- Milieux aquatiques
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Parc naturel marin
- Parcs naturels régionaux
- Périmètre Val de Loire UNESCO

Prévenir les risques naturels et technologiques

- Territoires soumis à un PPRN (évaluation et/ou aménagement de sécurité)
- Sites SEVESO seuil haut
- Sites SEVESO seuil bas
- Centrales nucléaires

Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ; massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture

- Contrats de transition écologique
- Plan de protection de l'atmosphère

Devenir une région à énergie positive en 2050

- Projets de parcs éoliens en mer
- Reconversion de la Centrale de Cordemais

### Fond et repères

- Réseau routier structurant existant et en projet
- Réseau fermé ouvert aux voyageurs et/ou aux marchandises
- Gares ferroviaires

- Autres aéroports régionaux
- Aérodromes commerciaux
- Limites départementales



Source : ARS, BD Topo IGN, Centre Land Cover 2018, Ministère TES, CTRIC, ORFAL des PDL, Région des PDL, Aurant



Aucune polarité n'est recensée par le SRADET sur le territoire de l'EPCI.

Cependant, le SCoT de la Vallée du Loir identifie 3 pôles structurants locaux sur le territoire de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé :

- 1 pôle de centralité : Montval-sur-Loir/Luceau.
- 2 pôles relais : La Chartre-sur-le-Loir/Lhomme/Ruillé-sur-Loir et Le Grand-Lucé/Villaines-sous-Lucé.

Les Communes de La Chartre-sur-le-Loir, Le Grand-Lucé, Montval-sur-Loir sont en outre labellisées « Petites Villes de demain ».

## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

La Région a engagé une procédure de modification du SRADET, afin notamment d'intégrer les objectifs de zéro artificialisation nette à horizon 2050.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

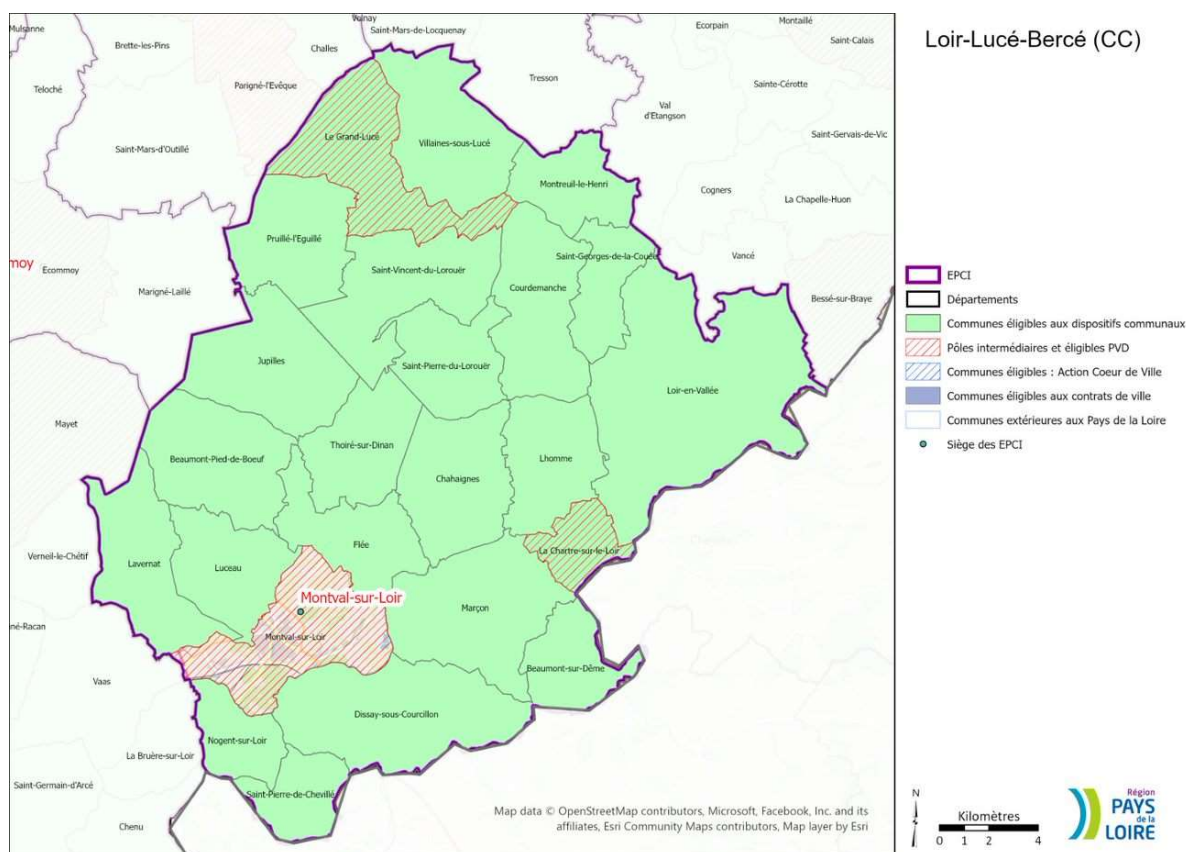
#### Enjeux sur le territoire :

- Evolution des documents de planification (SCoT/PLUi) à l'horizon 2026/27 pour la mise en œuvre des objectifs du ZAN fixés par la loi Climat et Résilience.
- Enjeux importants à venir en matière de renouvellement urbain, densification, résorption de la vacance et renaturation.
- Enjeux en matière de foncier économique (saturation des zones d'activités économiques).



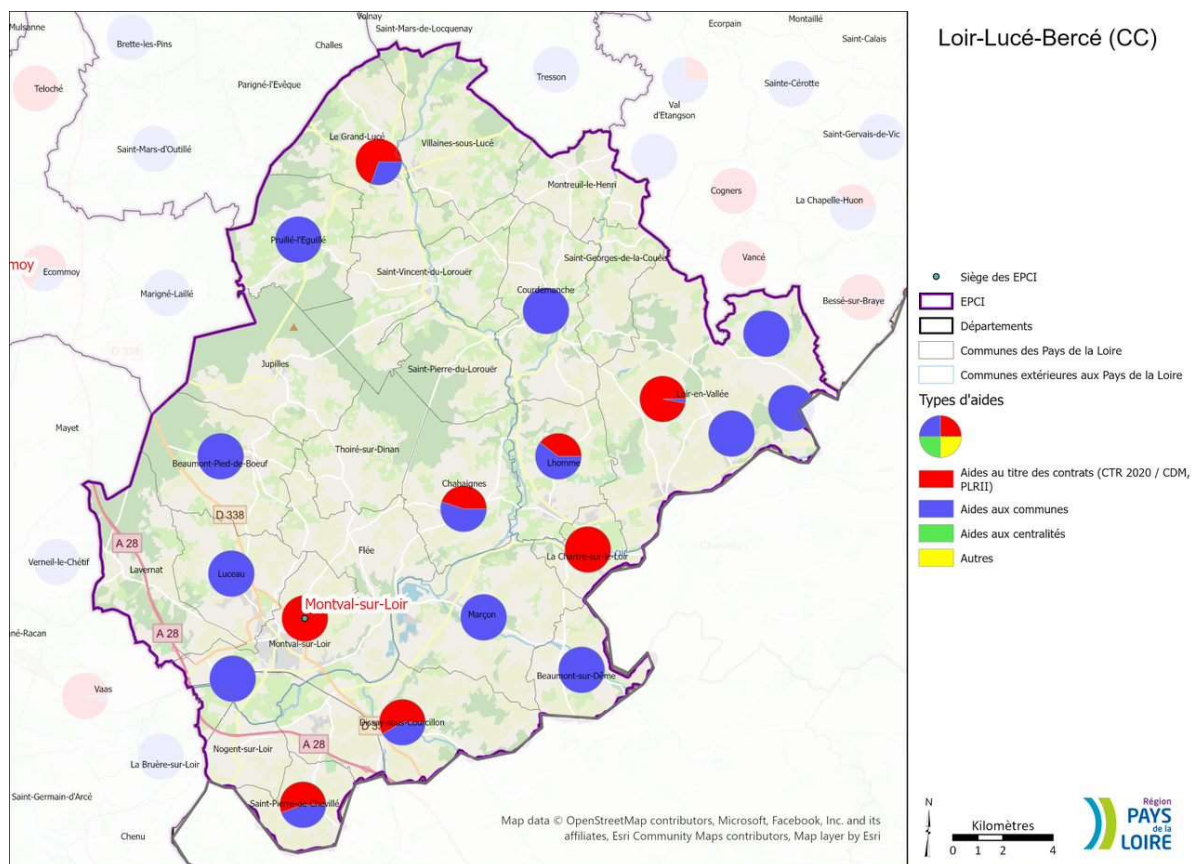
## L'action territoriale de la Région

### ÉTAT DES LIEUX 2016-2021



- Communes de moins de 5 000 habitants : toutes les communes excepté la commune nouvelle Montval-sur-Loir.
- Communes éligibles Petites Villes de Demain : Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé et La Chartre-sur-le-Loir.
- Communes éligibles Action Cœur de ville : aucune.
- Communes éligibles Politique de la Ville (commune comprenant un Quartier Politique de la Ville) : aucune.

## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021



### Dispositifs sollicités en investissement :

Dispositifs DTR	Montants mobilisés 2016 – 2021	Nombre d'opérations	Commentaires (Achèvement, poursuite, durée convention ...)
Contrat Territoires-Région 2020	1 406 000 €	13	EPCI émergeant au CTR 2020 du PETR Pays Vallée du Loir. Une partie de la dotation de l'EPCI a été dédiée à des actions supracommunales. Dispositif achevé.
Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal	520 000 €	3	Dispositif achevé. Dernière action votée lors de la Commission permanente du 25 février 2022.
Pays de la Loire Relance Investissement Communal	/		Dispositif achevé
Fonds Régional de Développement des Communes	348 850 €	16	Dispositif achevé
Fonds écoles	3 870 €	2	Dispositif achevé
Revitalisation de centres bourgs	/		Evolution du dispositif
Tiers lieux (relance)	/		Dispositif achevé
Action Cœur de Ville/politique de la ville (relance)	/		Hors dispositif.
Dispositif sécurité	/		Dispositif achevé
AMI Solutions innovantes pour la mobilité	/		Dispositif achevé
Fonds Régional d'Etudes stratégiques	/		Evolution du dispositif
<b>Total</b>	<b>2 278 720 €</b>		<b>Cumul tout financement DTR hors santé</b>



## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

- Contrat Pays de la Loire 2026.
- Dispositif en faveur des centralités :
  - 3 communes potentiellement éligibles au FONDS DE REVITALISATION DES CENTRES VILLES EN PAYS DE LA LOIRE selon les crédits disponibles : La Chartre-sur-le-Loir, Le Grand-Lucé et Montval-sur-Loir.
  - 0 commune éligible au FONDS DE SOUTIEN ACTION CŒUR DE VILLE ET CONTRAT DE VILLE EN PAYS DE LA LOIRE.
- Dispositif en faveur des communes pour les communes de moins de 3 500 habitants : 21 communes potentiellement éligibles au FONDS PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL selon les crédits disponibles.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire / Projets structurants :

- Permettre la mise en œuvre du Projet de territoire, des actions inscrites au Contrat de Relance et de Transition Ecologique, des programmes engagés notamment en matière :
  - d'amélioration de l'habitat (OPAH)
  - de solidarités (accueil petite enfance...)
  - ...
- Soutenir et accompagner les projets communaux qui répondent aux objectifs du Projet de territoire inscrits au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- Renforcer le maillage du territoire pour l'accès aux pôles et services.

#### Notamment :

- Créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- Créer et implanter de nouveaux services en revalorisant des friches industrielles existantes.
- Apporter une identité au territoire en mettant en lumière les pôles et services communautaires (signalétique du territoire).
- Mettre en œuvre le programme d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour renouveler le parc de logements anciens et résorber la vacance.

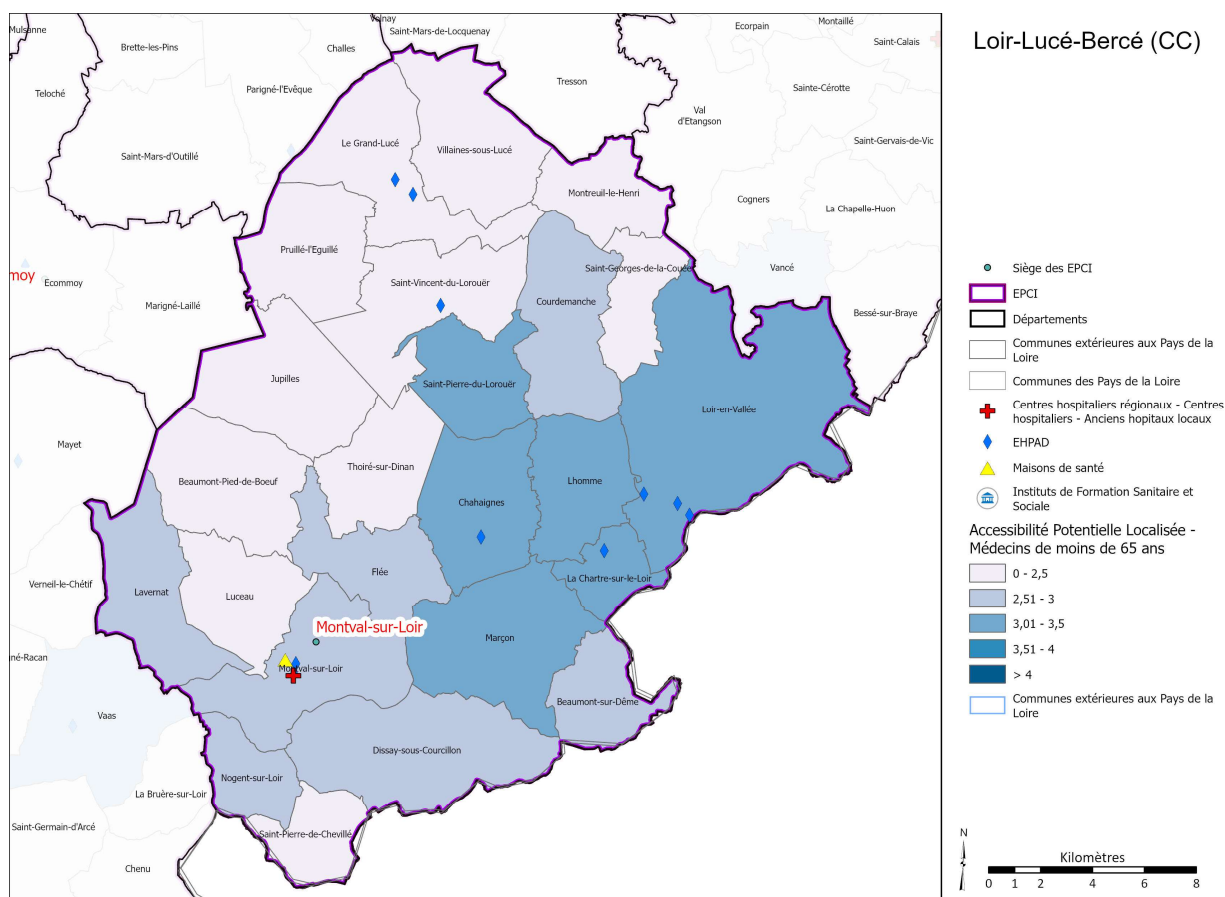
#### **Orientations et axes d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :**

- Renforcer le maillage du territoire pour l'accès aux pôles et services.
- Développer de nouveaux services répondant aux besoins des familles en matière de petite enfance, enfance et jeunesse.
- Accompagner le renouvellement et l'amélioration du parc de logements via notamment l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Faire évoluer l'aménagement du territoire vers une plus grande sobriété foncière dans le cadre des dispositions de la loi climat et résilience ainsi que de la transition écologique.



## La santé

### ÉTAT DES LIEUX



### Structuration de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours

#### Accessibilité potentielle localisée :

2,7 consultations par an par habitant du territoire chez un médecin généraliste.

Accessibilité potentielle localisée « - de 65 ans » : l'APL est un indicateur visant à mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il est exprimé en nombre de consultations par an et par habitant.

En Pays de la Loire : 3,5.

1 maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)  
1 équipe de soins primaires coordonnées localement autour du patient (ESP CLAP)  
0 Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

### **Autres équipements structurants :**

1 hôpital local  
8 EHPAD  
679 places en EHPAD

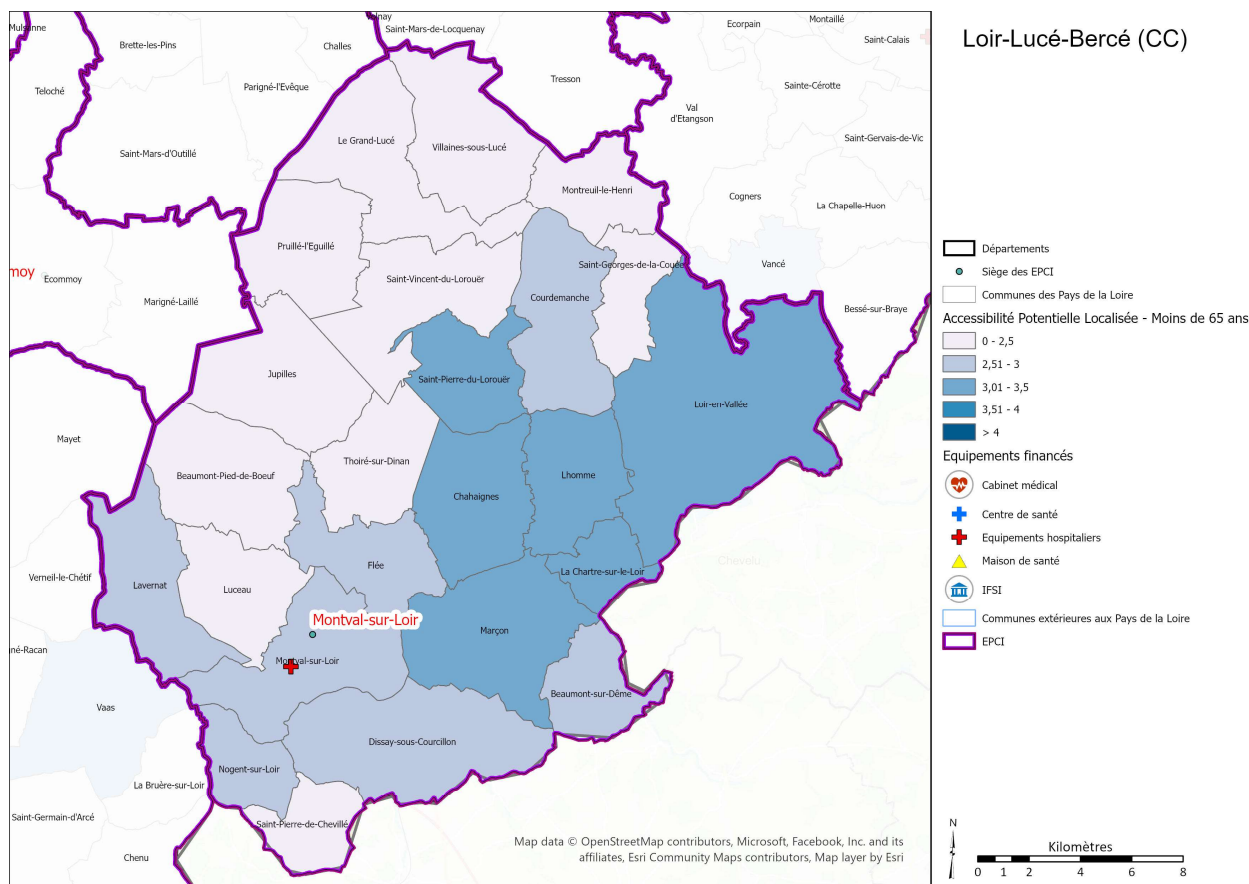
### **Contrat Local de Santé :**

Une réflexion est engagée pour aller vers la signature d'un contrat local de santé avec l'ARS. Ce CLS, complété du recrutement d'un chef de projet politique de santé, pourrait faciliter la mobilisation et le soutien des professionnels de santé sur un projet de Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et sur des actions facilitant l'accès à l'offre de soins (télé médecine, transports solidaires, locaux, etc...). Ce poste pourrait être financé par des fonds européens dans le cadre de la nouvelle programmation du FSE+ 2021-2027.

### **Formations sanitaires et sociales :**

Le nombre de résidents de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ayant suivi une formation sanitaire et sociale financée par la Région (2019-2021) est de 38.  
Il existe un institut de formation sanitaire et social sur Loir en Vallée : Lycée Nazareth formation CAP SAPVER, Bac PRO SAPAT mais aussi UFA avec des sections en apprentissage notamment BTS SP3S en et ouverture en 2023 d'une formation aide-soignante (ajout de l'EPCI, en attente du retour de la DPP).

## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021



### Offre de soins

Sur ce territoire presque intégralement classé en zone d'intervention prioritaire par l'ARS pour le zonage médecins, la création d'une MSP à Montval-sur-Loir, constituée d'une équipe pluriprofessionnelle motivée et dynamique, a permis de freiner la perte de soignants, en développant notamment la maîtrise de stage. Pour exemple, une kiné, ayant fait son stage en 2019 a rejoint la MSP en août 2021 et une interne en stage en 2020, assure actuellement des remplacements réguliers des médecins de l'équipe. La MSP accueille en outre depuis octobre 2021 une infirmière de pratique avancée (IPA) pour prendre en charge les patients ayant des pathologies chroniques qui sont stabilisées, ce qui permet de renouveler les ordonnances prescrites par les médecins. L'objectif de ce dispositif est d'augmenter la capacité des médecins à répondre à la demande de soins non programmés au quotidien.

La Région avait financé en 2013 la construction de cette MSP à Montval-sur-Loir à hauteur de 1 040 455 € (300 000 € au titre de l'aide sectorielle, 840 455 € au titre de la politique territoriale).

Jusqu'ici la Communauté de communes avait pris pour compétence en santé la construction et la gestion de MSP. En 2021, la Communauté de communes a engagé la réalisation d'un diagnostic conjoint social/santé avec pour objectif d'alimenter l'élaboration de la Convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF d'une part et de préfigurer l'élaboration d'un CLS pour le territoire. La CTG a été menée à terme en novembre 2022. L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des travaux concernant l'élaboration d'une politique de santé intercommunale s'appuyant notamment sur un CLS. Ce projet s'appuiera sur le recrutement d'un chef de projet politique de santé. La Région a apporté une aide de 20 000 € à la Communauté de communes en 2021 pour la réalisation du diagnostic santé / social. Le poste de chef de projet pourrait être financé par des fonds européens dans le cadre de la nouvelle programmation du FSE+ 2021-2027.

## **Formations sanitaires et sociales**

La Région est responsable de l'organisation de l'offre de formation pour les diplômés relevant de la santé et de l'action sociale. Elle assure le financement des coûts de formation (infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, accompagnant éducatif et social, éducateurs spécialisés...) pour certains publics.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 confie des responsabilités particulières aux Régions, en particulier, pour le financement des parcours en formation des personnes en poursuite de scolarité ou à la recherche d'un emploi.

Aussi, en 2021, la Région a financé environ 8 000 places de formation sanitaire et sociale pour un montant de 45,9 millions d'euros au titre de la subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, la Région peut soutenir des opérations d'investissement et d'équipement dans des instituts de formation sanitaire et social. Le Conseil régional peut décider d'accompagner des opérations de rénovation des locaux, voire des constructions neuves.

## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

La Région a voté son nouveau **Plan santé 2022-2028** en juin 2022 décliné en 5 grandes ambitions :

- Ambition 1 : Renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous
- Ambition 2 : Déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires
- Ambition 3 : Accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la santé du futur
- Ambition 4 : Accompagner les jeunes à devenir acteur de leur santé et de leur bien-être
- Ambition 5 : Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé

A travers sa première ambition, la Région entend conseiller et accompagner les intercommunalités, quel que soit l'état d'avancement de leur réflexion et des démarches déjà entreprises, en lien avec les autres acteurs institutionnels et les professionnels de santé, afin qu'elles se dotent d'une feuille de route en santé, partagée et opérationnelle.

Le **Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023-2028** a été voté en session du Conseil régional le 15 décembre 2022. Il se décline en 4 grandes ambitions :

- Ambition 1 : Croître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social
- Ambition 2 : Adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins croissants de la population ligérienne
- Ambition 3 : Favoriser la réussite des apprenants en formation sanitaire et sociale
- Ambition 4 : Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires ligériens

Ce Schéma s'articule avec le Plan Région Santé 2022-2028 et l'Engagement handicap, votés en 2022.

Par ailleurs, cinq événements seront mis en place dans chacun des départements ligériens durant le premier semestre 2023, au cours desquels le SRFSS 2023-2028 sera présenté et remis en main propre aux partenaires du secteur, parmi lesquels les intercommunalités.

Enfin, le travail concerté initié pour l'élaboration du SRFSS 2023-2028 se prolongera tout au long de son suivi.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire :

- Réduire les inégalités sociales territoriales de santé
- Rendre les parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale
- Coordination territoriale des acteurs
- Implication des citoyens et des usagers

#### Projet structurant du territoire :

- Elaboration d'un contrat local de santé (CLS) et mise en oeuvre d'actions ciblées qui en découleront.

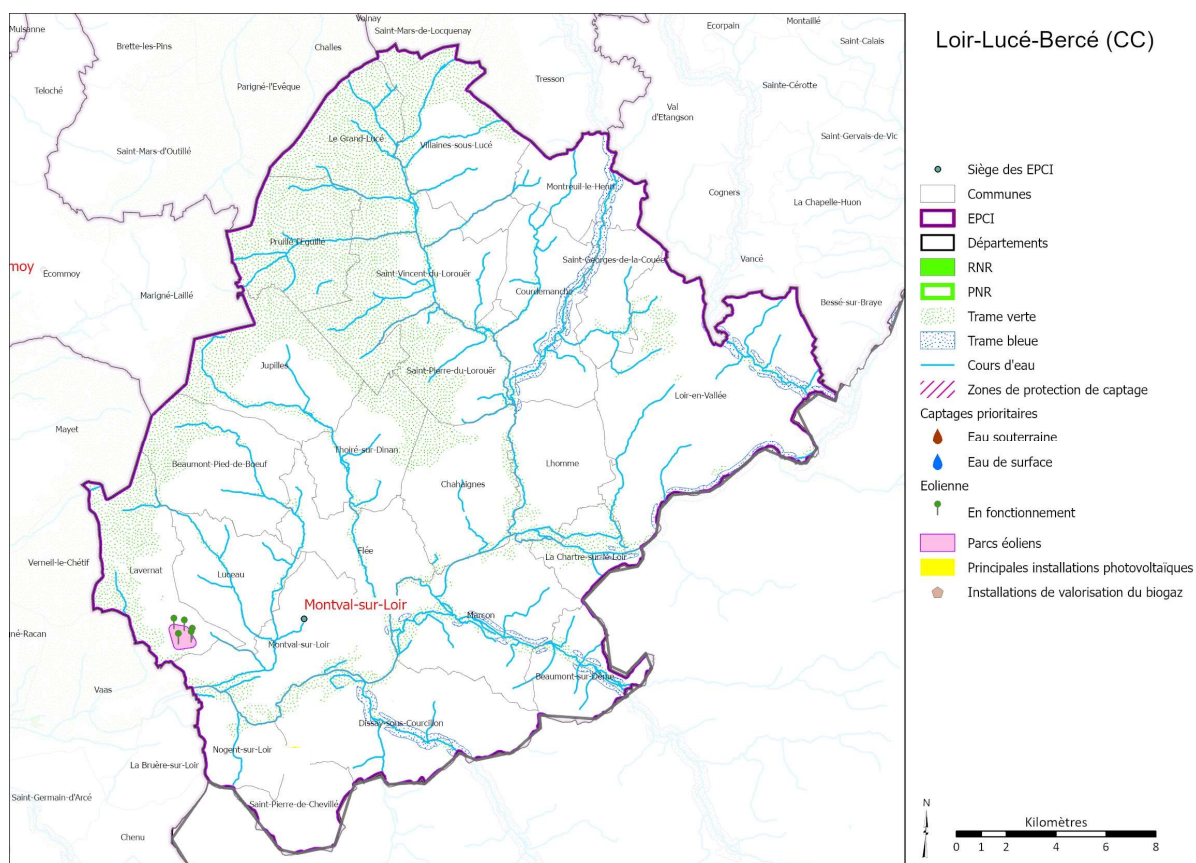
#### Orientations et axes d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :

- Réduire les inégalités sociales territoriales de santé.
- Rendre les parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale.
- Assurer une coordination territoriale des acteurs.



# La transition écologique

## ÉTAT DES LIEUX

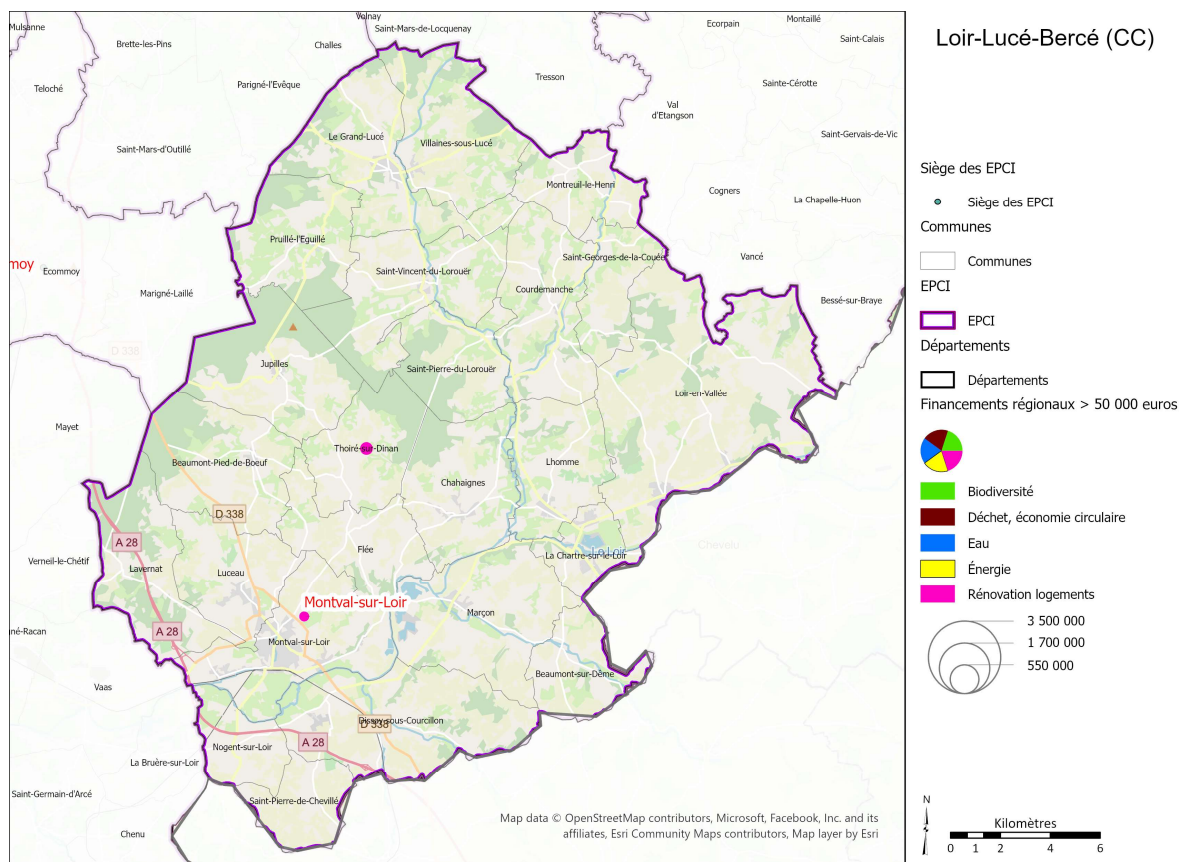


Concernant l'eau, le territoire est concerné par le Contrat Territorial Eau (CT Eau) Loir aval (2022-2024).

Il n'y a pas d'aire d'alimentation de captage prioritaire sur ce territoire.

Ce territoire doté de plus de 2 200 km de haies est concerné par le réseau Natura 2000 : Châtaigneraie à *Osmoderma eremita* au sud du Mans ; Vallée du Narais, forêt de Bercé (forêt domaniale labellisée « Forêt d'exception ») et ruisseau du Dinan ; site de la Volonière à Poncé-sur-le-Loir.

## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021



Commune	Biodiversité	Déchet, économie circulaire	Eau	Énergie	Rénovation logement
Chahaignes					15 484 €
La Chartre-sur-le-Loir					16 843 €
Marçon					37 750 €
Montval-sur-Loir				540 €	68 200 €
Saint-Pierre-du-Lorouër					18 300 €
Thoiré-sur-Dinan					109 851 €
TOTAL	€	€	€	540 €	266 428 €



## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) Loir aval devrait être renouvelé en 2025.

Le PCAET de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a été élaboré de manière groupée avec le PETR de la Vallée du Loir (Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, Communauté de communes Sud Sarthe, Communauté de communes du Pays Fléchois) et a été adopté le 8 décembre 2020.

Le territoire, via le PETR de la Vallée du Loir, porte une plateforme territoriale de rénovation énergétique depuis avril 2021 avec le soutien des financements Région, des Certificats d'Economies d'Energie du programme SARE. La Plateforme permet d'offrir aux particuliers de l'information, du conseil et un accompagnement vers les travaux de rénovations énergétiques. La plateforme permet également d'informer et de conseiller les entreprises du Petit Tertiaire Privé.

Le développement de projets d'énergie renouvelable, de stockage de carbone, de rénovation de bâtiment, de projets d'économie circulaire et de réduction des déchets font partie des sujets à développer sur le territoire pour contribuer à l'atteinte des enjeux du SRADDET.

Ce territoire souhaite bénéficier d'un portrait environnemental afin d'envisager à terme une programmation et reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

La Région serait prête à accompagner l'intercommunalité dans des actions de prise en compte de la biodiversité au travers d'un contrat nature, ou du dispositif Liger bocage pour ses complexes bocagers et des actions d'amélioration de la qualité de l'eau au travers des contrats territoriaux eau.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire :

##### ➤ Mettre en œuvre les objectifs et le plan d'actions du PCAET

###### ➤ A l'horizon 2030 :

<b>-20%</b>	<b>x 2,3</b> <small>(soit 35% de la consommation)</small>	<b>-40%</b>
<b>Maîtrise de l'énergie</b> <small>(Par rapport à 2012)</small>	<b>Energies Renouvelables</b> <small>(Par rapport à 2018)</small>	<b>Gaz à Effet de Serre</b> <small>(Par rapport à 2012)</small>

###### ➤ A l'horizon 2050 :

<b>-50%</b>	<b>x 3,5</b> <small>(soit 80% de la consommation)</small>	<b>-70%</b>
<b>Maîtrise de l'énergie</b> <small>(Par rapport à 2012)</small>	<b>Energies Renouvelables</b> <small>(Par rapport à 2018)</small>	<b>Gaz à Effet de Serre</b> <small>(Par rapport à 2012)</small>

##### ➤ Enjeux en matière de préservation de la biodiversité

#### Orientations stratégiques du territoire (PCAET) :

- Mobiliser les citoyens autour des enjeux énergétiques et climatiques.
- Permettre l'efficacité énergétique du parc résidentiel et tertiaire.
- Développer les possibilités d'autonomie énergétique du territoire.

- Mobiliser les écosystèmes dans leurs capacités de stockage carbone et/ou de protection face aux impacts du changement climatique.
- « Réinventer » et « ré-enchanter » l'agriculture et la sylviculture locales.
- Privilégier une économie d'implication locale.
- Optimiser les déplacements sur le territoire.

**Projets structurants du territoire :**

- Mise en œuvre d'une OPAH et OPAH-RU (rénovation énergétique du parc de logements privés).
- Rénovation énergétique du patrimoine public.
- Développement des projets d'énergies renouvelables (bois, méthanisation, réseau de chaleur...).
- Développement de l'écomobilité (mobilité douce...).
- Participation à l'élaboration d'une charte forestière à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir.
- Préservation de la biodiversité.

**Orientation et axe d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :**

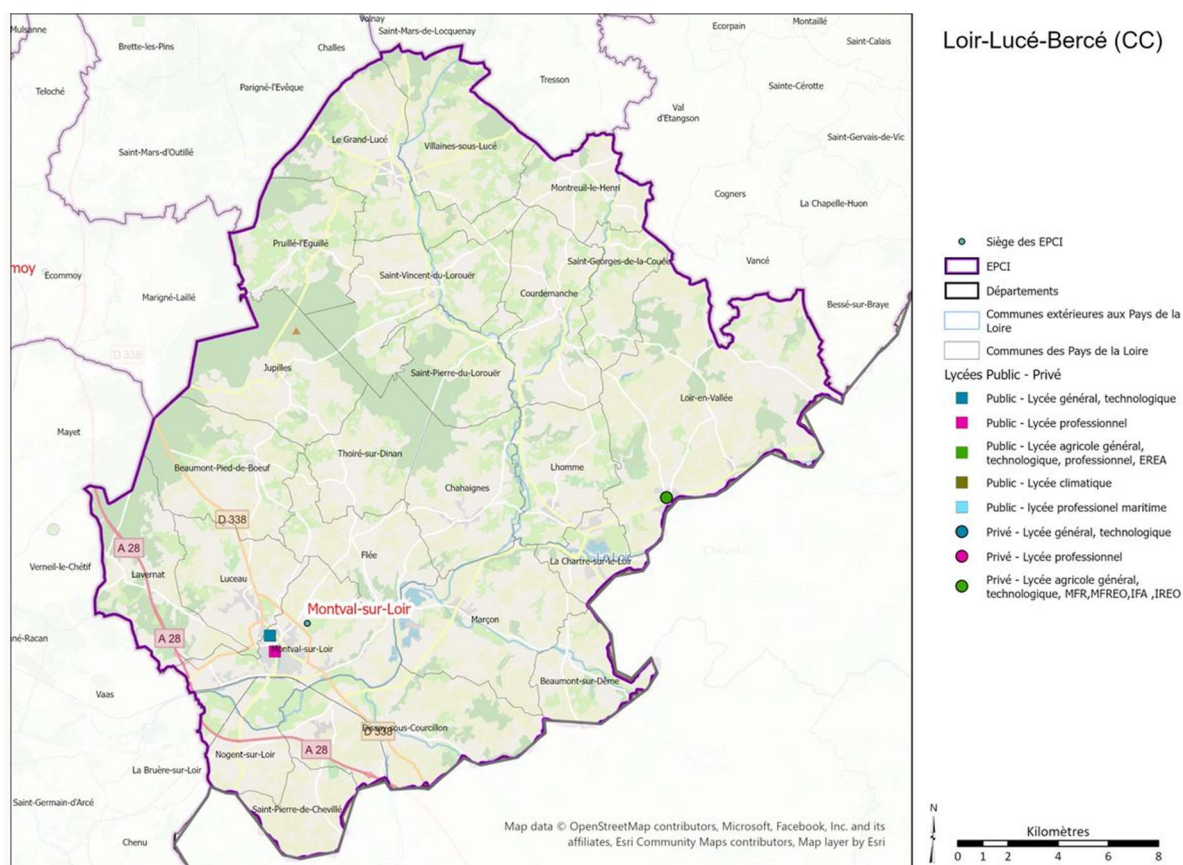
- Mettre en œuvre les objectifs et le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Pays Vallée du Loir.



# Les lycées

## ÉTAT DES LIEUX

### 1 – ETUDES ET TRAVAUX IMMOBILIERS DANS LES EPLE



Le territoire compte 3 lycées :

#### 2 lycées publics à Montval-sur-Loir :

- LGT Racan (451 élèves à la rentrée 2021)
- LP Maréchal Leclerc de Hauteclocque (427 élèves à la rentrée 2021)

#### 1 lycée privé agricole :

- LPA Nazareth à Ruillé-sur-Loir (119 élèves à la rentrée 2021)

La Région finance les travaux de construction, rénovation, extension, réaménagement des locaux dans les lycées publics dans le cadre de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) 2018-2024.

La SIL comporte 4 axes :

- Axe 1 : Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien (pour 40 % de l'effort régional).
- Axe 2 : Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique (40 %).
- Axe 3 : Améliorer l'environnement de travail des Agents régionaux dans les lycées (10 %).
- Axe 4 : Rester agile et soutenir toutes les formes d'innovations éducatives (10 %).

Chaque année, la SIL donne lieu à une programmation des investissements, au regard des priorités régionales, des besoins exprimés par les établissements de formation, des conclusions des études capacitaires, ainsi que des données démographiques.

La Région soutient également les investissements des établissements privés.

En plus des travaux immobiliers, la Région finance aussi les investissements en équipements des lycées.

#### **Lutte contre le décrochage et persévérance scolaire :**

Le territoire fait partie du bassin d'éducation de Sarthe Sud, correspondant au CIO de Sarthe Sud (localisé à La Flèche).

La Région coordonne sur les territoires les actions visant le « raccrochage » des jeunes décrocheurs. A ce titre, elle coordonne les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dont elle confie l'animation aux directeurs de CIO qui sont soutenus dans l'exercice de cette mission par un agent régional, assistant de lutte contre le décrochage et orientation par département. Sur le territoire de Sarthe Sud, ce sont ainsi 227 jeunes qui ont été aiguillés par la PSAD sur l'année scolaire 2021-2022 dont 14 % vers un dispositif de l'Education nationale visant le retour en formation initiale et 75 % vers la Mission locale.

#### **Orientation :**

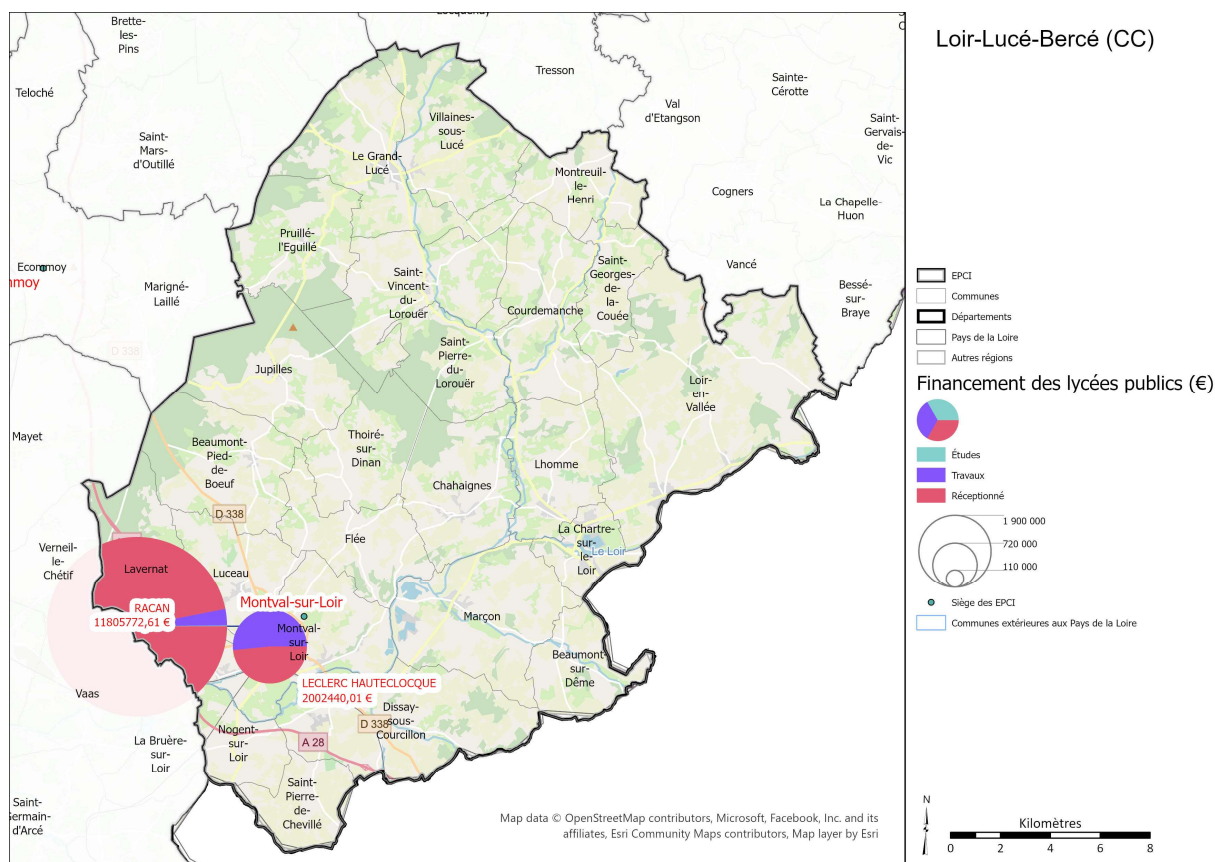
La Région a recruté un Référent orientation par département pour piloter des projets territoriaux favorisant la découverte et l'attractivité des métiers, en mobilisant les différents outils déployés par la Région et ses partenaires. Un travail de partenariat est engagé avec les acteurs de l'orientation (CIO, établissements du territoire, EPCI...) pour co-construire des actions locales en faveur de la diversification des approches en matière d'orientation.

Ces référents orientation gèrent un fonds spécifique plafonné à 5 000 € par projet et par territoire pour soutenir les démarches innovantes qui concourent localement à la découverte des métiers et au rapprochement entre l'école et l'entreprise.

La Région met à disposition 5 Orientibus qui sillonnent les territoires. L'Orientibus est principalement destiné aux jeunes ligériens scolarisés, du collège à l'enseignement supérieur en passant par les lycéens, les apprentis et à leurs familles, aux jeunes suivis par les Missions locales. Il s'adapte aussi aux demandeurs d'emploi ou à toute personne s'interrogeant sur sa situation professionnelle et cherchant à s'informer sur les métiers et les formations. L'Orientibus est conçu pour pouvoir se positionner dans une cour d'établissement ou une place de village du moment qu'une alimentation électrique est accessible. Il peut accueillir de 100 à 150 élèves sur la journée. Les conditions de réservation sont explicitées sur <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>, le site des professionnels de l'orientation en Pays de la Loire. L'équipe d'animation Orientibus de la Région et le Référent Orientation de chaque département sont également à disposition pour accompagner dans la construction de la journée. Des outils pédagogiques sont mis à disposition de l'équipe enseignante pour préparer l'amont et l'aval de la venue de l'Orientibus.

# FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021

## ETUDES ET TRAVAUX IMMOBILIERS DANS LES EPLE



## AUTRES FINANCEMENTS REGIONAUX

Les deux lycées publics ont bénéficié de dotations en équipement - matériel et mobilier :

- LGT Racan : 64 186 €
- LP Maréchal Leclerc de Hautecloque : 180 937 €

Le lycée privé agricole Nazareth a bénéficié de subventions d'investissement :

- Travaux immobiliers : 782 746 € (mise en accessibilité - câblage informatique)
- Equipements - mobilier – informatique : 86 754 €

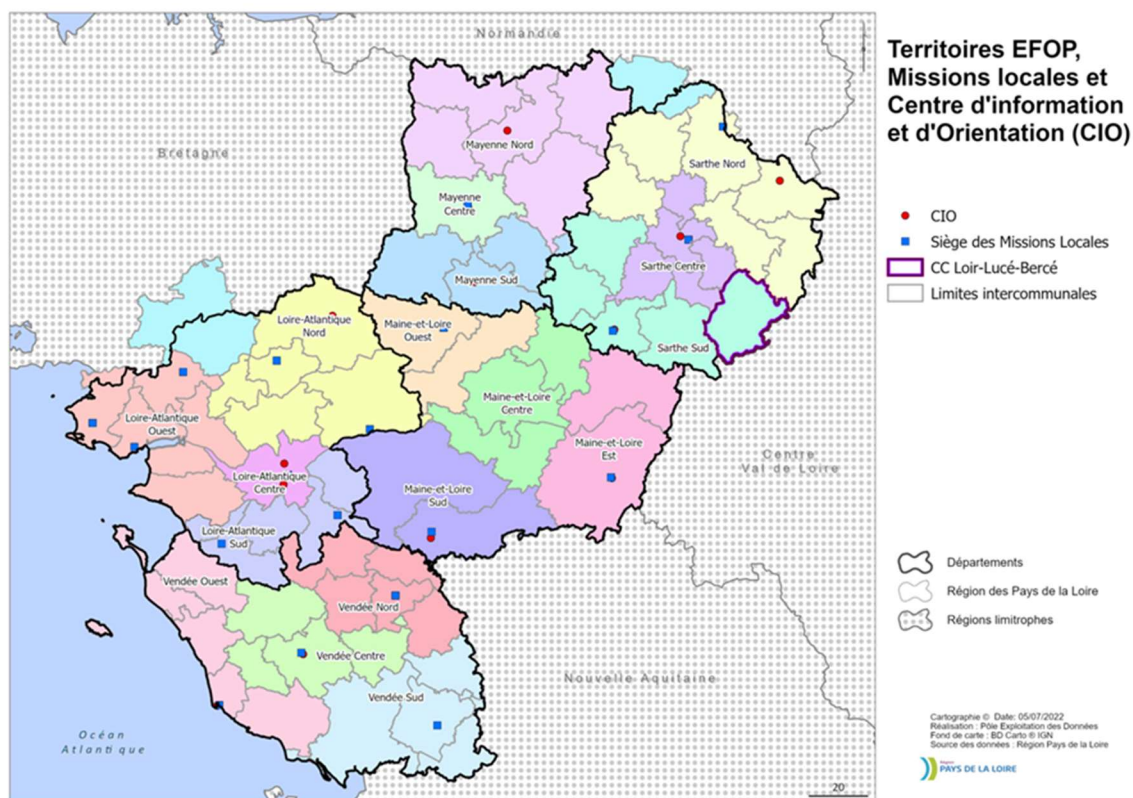
## Orientation :

Pour soutenir les démarches innovantes qui concourent localement à la découverte des métiers et au rapprochement entre le monde académique et économique, la mesure 4 du Plan régional pour une orientation tout au long de la vie prévoit en 2021 un fonds spécifique doté de 150 000 € prévisionnels, plafonné à 5 000 € par projet et par territoire.



# La formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi

## ÉTAT DES LIEUX



### La coopération entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

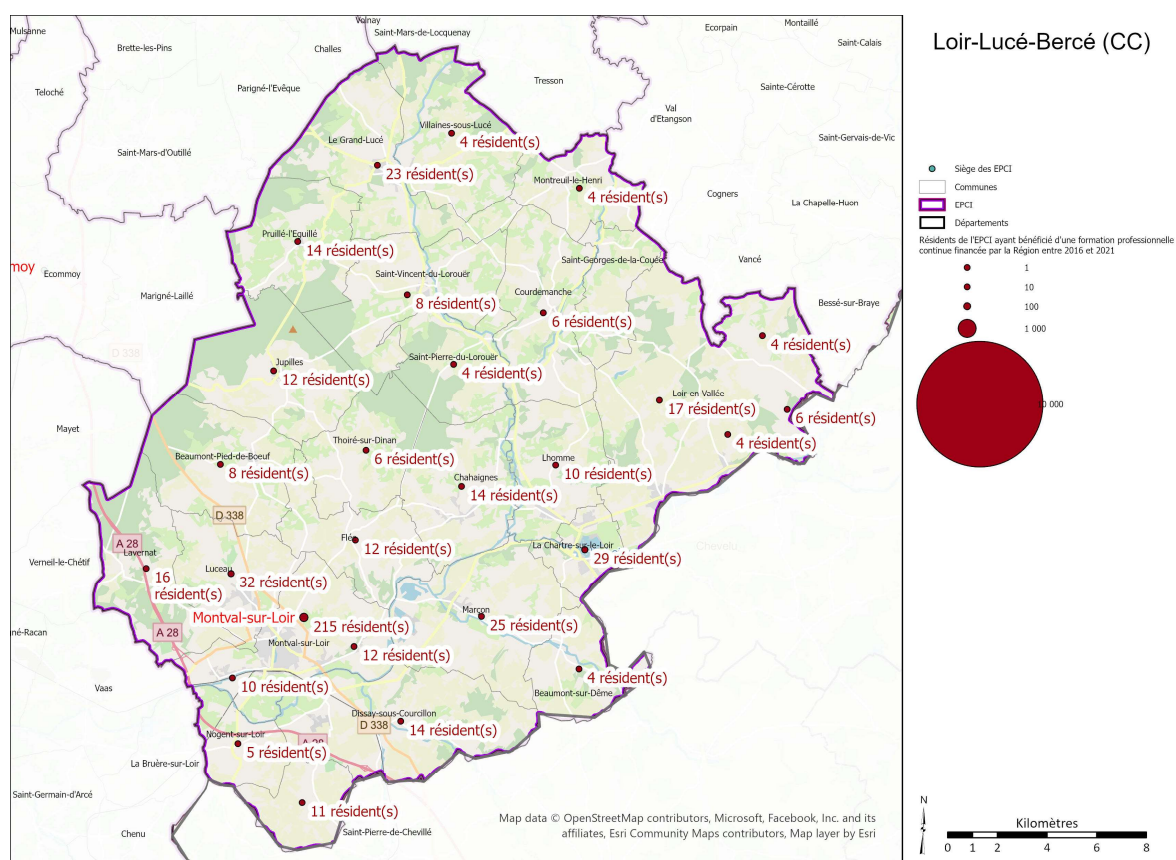
Le Plan de bataille pour l'emploi vise la création des conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels, pour assurer le lien entre emploi, formation et orientation à l'échelle de 18 territoires de solution (bassins d'emploi). Pour chaque territoire, un Conseil local emploi, formation, orientation professionnelles (CLEFOP) organise, avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les EPCI, l'offre de solutions aux besoins en compétences des entreprises. Celle-ci est formalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions, co-animés par les Délégués Territoriaux Orientation Emploi (DTOE) de la Région et leurs homologues de l'Etat, et associant étroitement les services économie et emploi des EPCI.

La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé appartient au territoire EFOP Sarthe Sud.

La Mission locale de Sarthe et Loir est située à La Flèche avec des permanences, sur le territoire de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, à Aubigné-Racan, Mayet et Montval-sur-Loir.

Parmi les actions qu'elle met en œuvre pour favoriser l'emploi et l'accès à l'autonomie des jeunes, la Région soutient les Missions locales qui proposent en proximité, à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, un accompagnement global en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Le partenariat entre la Région et les Missions locales a pour ambition de favoriser le repérage, la mise en solutions des jeunes décrocheurs ou ne répondant à l'obligation de formation des 16-18, de développer l'information sur les métiers qui recrutent sur le territoire et les formations qui y mènent, d'aiguiller les jeunes vers « REGION FORMATION » et de sécuriser leur recrutement par les entreprises du territoire. 1 857 jeunes ont ainsi été accompagnés en 2021 par la Mission locale de Sarthe et Loir. **Sur 101 stagiaires résidents sur la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé entrés en formation, 17 ont été aiguillés par la Mission locale.**

### La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi



L'offre de formation professionnelle continue est organisée de façon **cohérente par rapport à la demande d'emploi** sur le territoire régional et définie en continu **selon les besoins du marché de l'emploi** sur la base d'une analyse territoriale, sectorielle ou du besoin exprimé par un ou plusieurs employeurs.

Cette politique qui vise à répondre conjointement aux besoins des employeurs et à l'accompagnement sur la recherche d'emploi des apprenants, se concrétise par des **taux d'insertion dans l'emploi** à 6 mois de l'ordre de 60 % pour la formation continue. Ces taux d'insertion représentent plus de 20 000 recrutements réussis par an pour la formation continue.

A l'occasion de la mobilisation pour l'emploi délibérée en octobre 2021, la Région des Pays de la Loire **a ouvert en juin 2022 la plateforme** internet "nos emplois.fr". Cette plateforme vise à **mettre en relation les entreprises** qui connaissent actuellement de grandes difficultés de recrutement **avec les demandeurs d'emploi ligériens** et tout particulièrement les stagiaires de la formation professionnelle continue. Elle s'adresse également aux apprentis et

étudiants des formations sanitaires et sociales. L'objectif recherché par la Région est de **permettre aux stagiaires et apprenants de trouver** le plus vite possible un emploi **dès leur sortie de formation**.

**Le nombre de résidents de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ayant suivi une formation professionnelle continue financée par la Région (2016 - 2021) est de 493.**



## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021

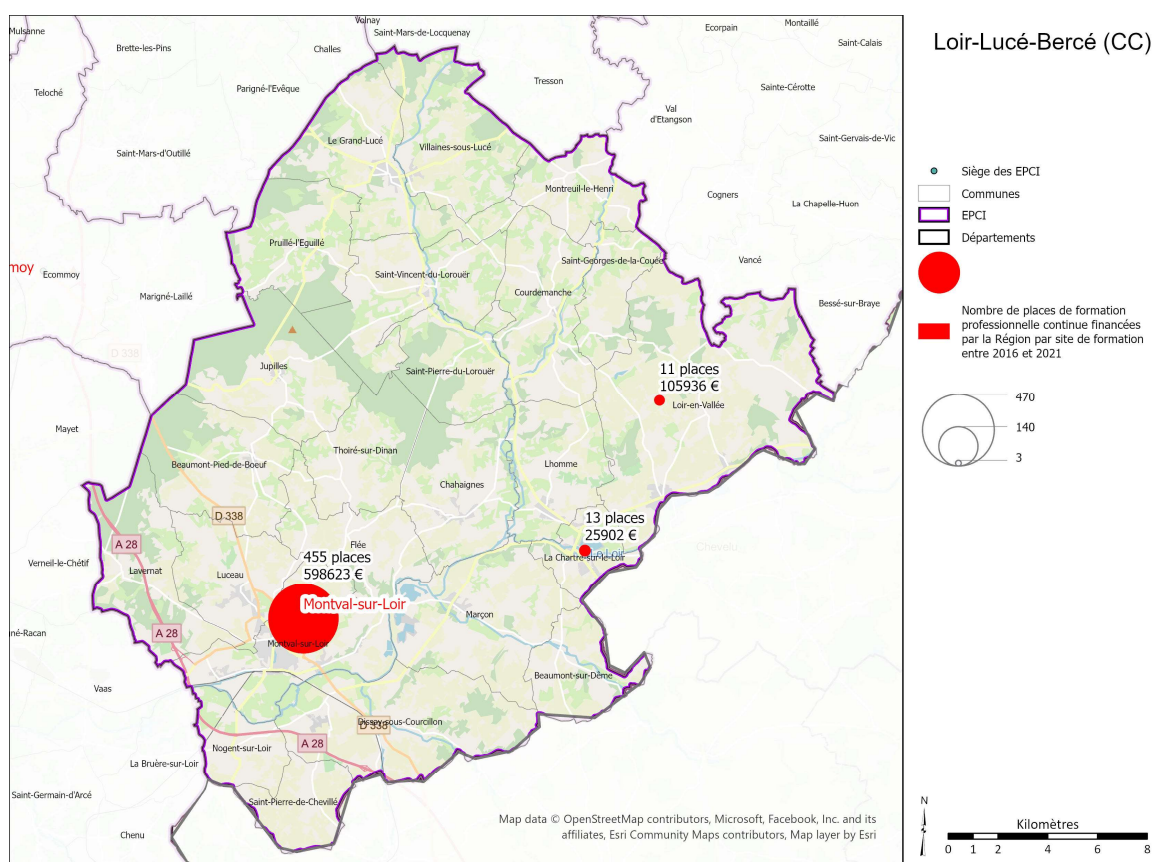
### Missions locales :

La Région attribue au réseau des Missions locales et à l'Association régionale des Missions locales une dotation globale de 3 553 033 euros dont 127 883 € pour la Mission locale Sarthe et Loir.

### EFOP :

Pour favoriser l'émergence d'actions novatrices et collaboratives, le Plan de bataille pour l'emploi prévoit un Fonds territorial, doté de 50 000 € prévisionnels sur chacun des 18 territoires, permettant le cofinancement d'actions dépassant les dispositifs des organisations membres des CLEFOP.

### La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi :



En matière de formation **professionnelle continue**, afin de répondre aux besoins de recrutement et de permettre l'accès à l'emploi du plus grand nombre, la Région produit un effort volontariste important. Elle ouvre chaque année **plus de 30 000 places de formation** à l'attention des demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir des savoirs de base, d'obtenir une certification et pour faciliter l'accès direct à un emploi repéré, dont **479 places de formation professionnelle continue financées par la Région (2016-2021) sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé**, pour un montant financé par la Région (2016-2021) de 730,5 milliers d'euros.

### 7 organismes de formation ont été financés sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé :

ADEN FORMATIONS ORGANISATION  
ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIONS DE FORMATION ET D'INSERTION  
ECOFAC CONSEIL ET FORMATION  
ENSSOP  
GRETA-CFA DU MAINE  
INALTA FORMATION  
VIA FORMATION

A cela s'ajoute la rémunération publique de stage pour les demandeurs d'emploi en formation professionnelle continue versée au titre du code du travail aux stagiaires de « RÉGION FORMATION » relevant de ses programmes collectifs ou individuels, lorsque ces stagiaires ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage.

Pour accompagner les établissements de formation continue dans la transformation de leurs formations et la montée en compétence de leurs équipes pédagogiques, et assurer, *in fine*, le développement des compétences des demandeurs d'emploi et personnes à premier niveau de qualification en réponse aux besoins des secteurs économiques et des territoires, la Région soutient des projets expérimentaux en innovation pédagogique sur les usages et outils, numériques ou pas, dans un objectif de transférabilité et d'élargissement.

Lancé en 2021, onze structures de formation ont été retenues pour un montant de 975 600,75 euros, via le PACTE, sur des expérimentations engagées jusqu'au deuxième semestre 2023, dans les secteurs de l'industrie, sanitaire et social, agriculture et agroalimentaire, bâtiment, hôtellerie restauration et mode, dont 5 projets expérimentaux spécifiquement sur les formations et métiers du sanitaire et social pour un montant de 439 684 euros.

### **Apprentissage :**

La Région apporte des financements complémentaires à celui des OPCO au titre de l'apprentissage.

Depuis la réforme de l'apprentissage issue de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le financement des formations par apprentissage est confié aux branches professionnelles, à travers leurs opérateurs de compétences (OPCO), sous l'égide de France Compétences. Chaque centre de formation d'apprentis (CFA) dispose de son implantation et de son offre de formation, et reçoit un financement « au contrat » versé par l'OPCO dont relève l'employeur de l'apprenti.

Depuis 2020, la Région peut contribuer « au financement des CFA quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ». En fonctionnement, la Région intervient, à l'aide d'une enveloppe versée par France Compétences, pour « majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage » financée par les OPCO. Cette enveloppe est de 10 992 300 € par an.

En matière d'investissement, la Région peut financer les projets de travaux et d'équipements des CFA, à l'aide d'une enveloppe versée annuellement par France Compétences. Cette enveloppe est de 17 035 700 € par an.

**Il n'y a pas de financement en fonctionnement ni en investissement pour l'apprentissage sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.**

## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

Dans ce contexte de reprise, les entreprises font face à des difficultés de recrutements d'une particulière ampleur, qui menacent leur développement. Aussi, la Région relance pour une année reconductible trois fois (2023-2026) l'ensemble des marchés de formation professionnelle continue composant les programmes « RÉGION FORMATION ». La Région entend, par une nouvelle offre de formation adaptée au contexte, contribuer à la réduction des difficultés de recrutement.

La Région des Pays de la Loire lance pour un montant de 2 900 000 euros sur 2022 à 2024 un Plan de Modernisation de la formation en Pays de la Loire pour accompagner les structures de formations ligériennes au regard des enjeux emplois et compétences du territoire, pour faire face aux mutations des formations et répondre aux besoins des stagiaires à la recherche de formations plus accessibles, personnalisées, flexibles et en phase avec l'évolution de leurs métiers. Ce plan doit permettre à 80 structures de formation du territoire ligérien d'être accompagnées en ingénierie pédagogique d'hybridation.

Depuis 2022, la Région participe à une expérimentation nationale « Mon apprentissage en Europe – MONA » destinée à encourager et favoriser la mobilité longue des apprentis (= mobilité de 2 à 12 mois), principalement via ERASMUS+. Coordonnée par l'association Euro App Mobility, présidée par Jean Arthuis, cette expérimentation d'une durée de quatre ans s'appuie sur des référents dédiés dans les CFA.

Tous les départements des Pays de la Loire sont concernés car la Région a souhaité disposer de référents mobilisés dans chacun d'entre eux. Aux côtés de l'Etat, la Région contribue ainsi à hauteur de 30 % au financement de cinq référents (1 par département) qui développeront la mobilité longue dans leur CFA et auront des missions de conseil, de diffusion d'infos... pour les autres centres du département.

Dans le cadre des plans d'actions des CLEFOP, et en vue de lutter contre les tensions de recrutement, des task force économie-emploi vont se déployer sur l'ensemble des territoires pour identifier les besoins en compétences des entreprises et mettre en œuvre des réponses appropriées en coordonnant les réponses des membres du Service public de l'emploi, des EPCI, de Solutions&Co et des chambres consulaires.

Les Big Bang de l'emploi ont été organisés dans 3 des 5 villes préfectorales de la région en mars 2023. Cet événement valorise la richesse des métiers et le dynamisme de l'emploi sur les territoires. Il accueille tous les publics (notamment les jeunes et les demandeurs d'emploi). Il a vocation à se renouveler.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire :

- Compléter l'offre de formation. Le territoire a un niveau moyen de formation faible, les jeunes qui se forment quittent le territoire et reviennent peu. Cela génère un manque d'attractivité pour les entreprises qui peinent à trouver un vivier de personnes ressources.

#### Orientations stratégiques du territoire :

- Compléter les formations en apprentissage en adéquation avec le besoin des entreprises dont les formations post bac.
- Profitez de l'essor des nouvelles technologies et de la fibre pour favoriser la diversité des formations en lien avec d'autres institutions dispensant ces formations.
- Proposer des formations type « école de la 2<sup>ème</sup> chance » en partenariat avec les entreprises.

#### Projets structurants du territoire :

- Partenariat avec la Mission locale et les centres sociaux dans le cadre du dispositif Jeunes m'activ / financement permis citoyen.

- Promotion d'actions de formation au sein de Loircowork.
- Partenariat avec l'association Le Flore Habitat Jeunes pour la mise en place du dispositif hébergement temporaire chez l'habitant des jeunes en formation.

**Orientations et axes d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :**

- Soutenir les actions de formation, d'insertion sur le territoire.
- Faciliter la démarche d'emploi.



## La mobilité

### ÉTAT DES LIEUX

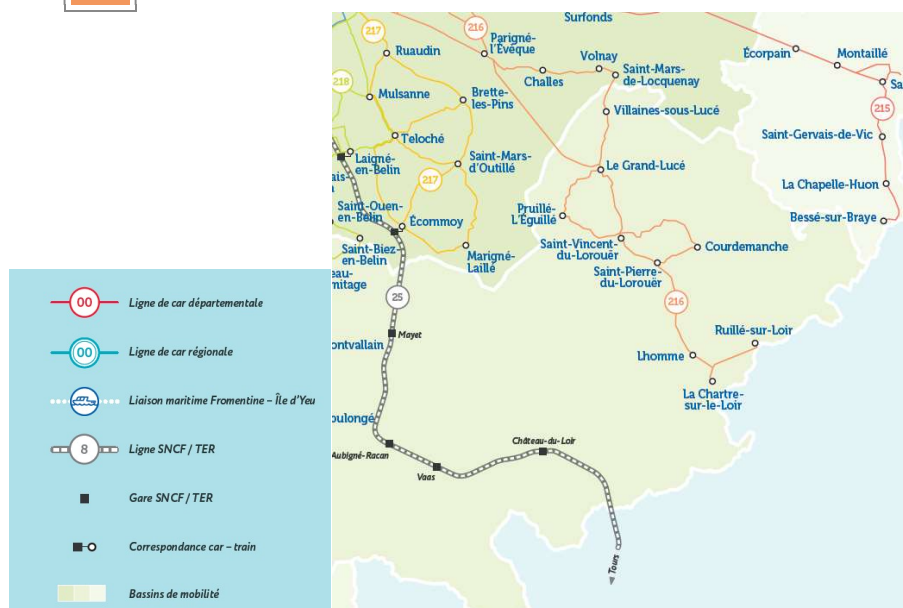
La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé exerce la compétence mobilité depuis 2021.

Elle est intégrée au bassin de mobilité Sarthe Sud qui regroupe 4 EPCI.

En termes de planification, l'EPCI construit son plan de mobilité simplifié. Un schéma directeur des modes actifs a été mis en place sur la seule commune de Montval-sur-Loir. Par ailleurs, la gare de Montval-sur-Loir est identifiée au SRADDET comme un pôle d'échange multimodal structurant.

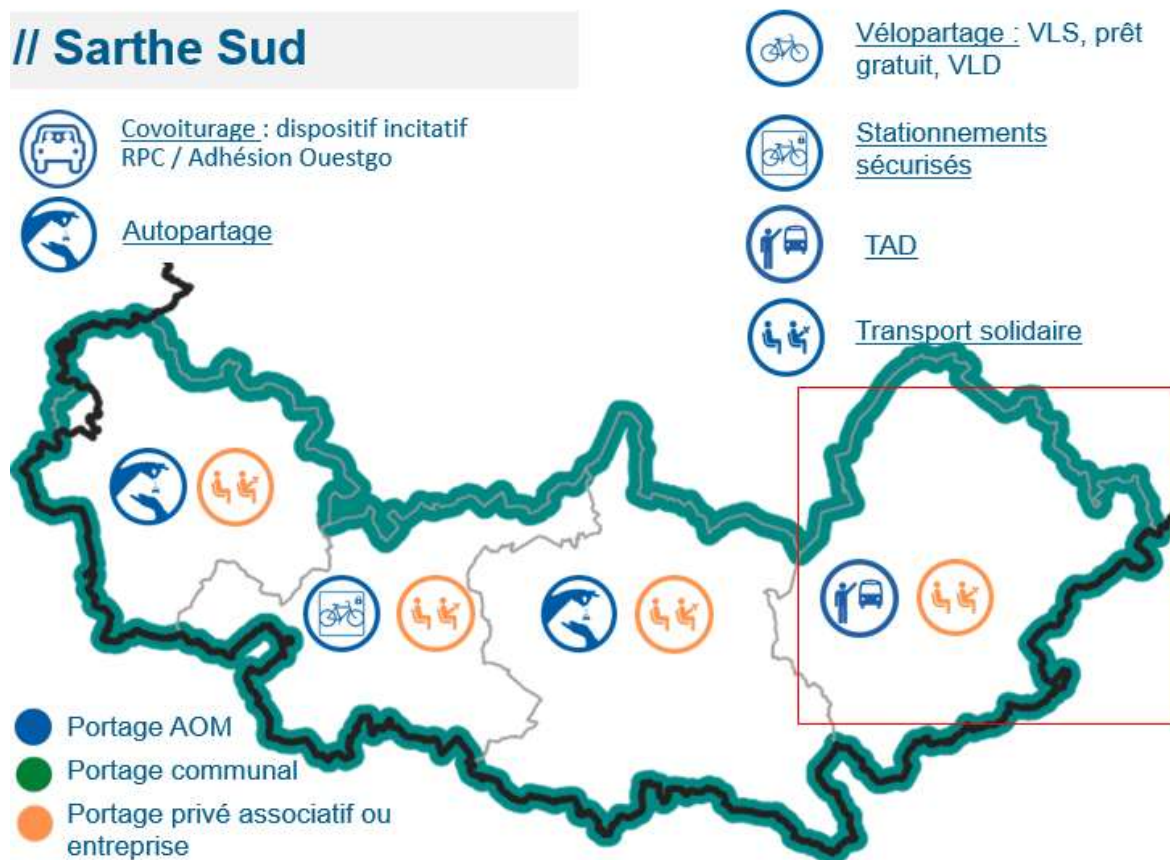
Les services de transports régionaux sont présents sur le territoire qui est traversé par les lignes régulières suivantes :

- 24** Le Mans - Alençon - Caen
- 25** Le Mans - Château-du-Loir - Tours
- 216 E** Ruillé sur Loir - Le Mans
- 216 S** Ruillé sur Loir - Le Mans



De plus, la Région travaille actuellement sur la mise en place d'un service de transport à la demande qui devrait être mis en place en Sarthe en 2025.

A ce jour, certains services de mobilités actives, partagées et solidaires complètent le réseau interurbain sur le territoire :



Le territoire de l'EPCI ne compte pas d'aires de covoiturage référencées sur le site de l'observatoire national du covoiturage.

Précision sur le portage AOM : il s'agit soit d'un portage par l'EPCI (AOM locale) soit par la Région (AOM régionale). En l'occurrence, le TAD Lucé est porté par la Région.

## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021

A l'échelle du département de la Sarthe, 16 lignes interurbaines régionales effectuent en moyenne 884 544 voyages (données 2020/21) et représentent un budget annuel de 8,9 M€. 25 000 élèves et apprentis sont transportés par la Région en Sarthe, en car ou en train pour un budget annuel de 22 M€.

## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

Un contrat opérationnel de mobilité sera prochainement signé à l'échelle du bassin de mobilité, entre la Région, le département et les EPCI, pour une durée de 5 années. Le contrat opérationnel de mobilité constitue à la fois le cadre posé pour une meilleure coordination des services de transport et leur développement équilibré, et un espace de dialogue pour envisager des expérimentations opérationnelles et évaluer leur mise en œuvre.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire :

- Renforcer le maillage du territoire pour l'accès aux pôles et services.
- Limiter le recours à la voiture individuelle ; développer des services de mobilité alternatifs et solidaires (covoiturage, autopartage, vélo, TAD...).
- Valoriser les transports collectifs et l'intermodalité (accès gares TGV Le Mans/Vendôme/Tours) ; développement de la ligne TER, et accessibilité de la gare de Château-du-Loir.
- Réflexion à mener sur les mobilités interrégionales pour l'accès aux lycées du territoire.

#### Projet structurant du territoire :

- Elaboration d'un Plan de mobilité simplifié et mise en œuvre des actions en découlant.

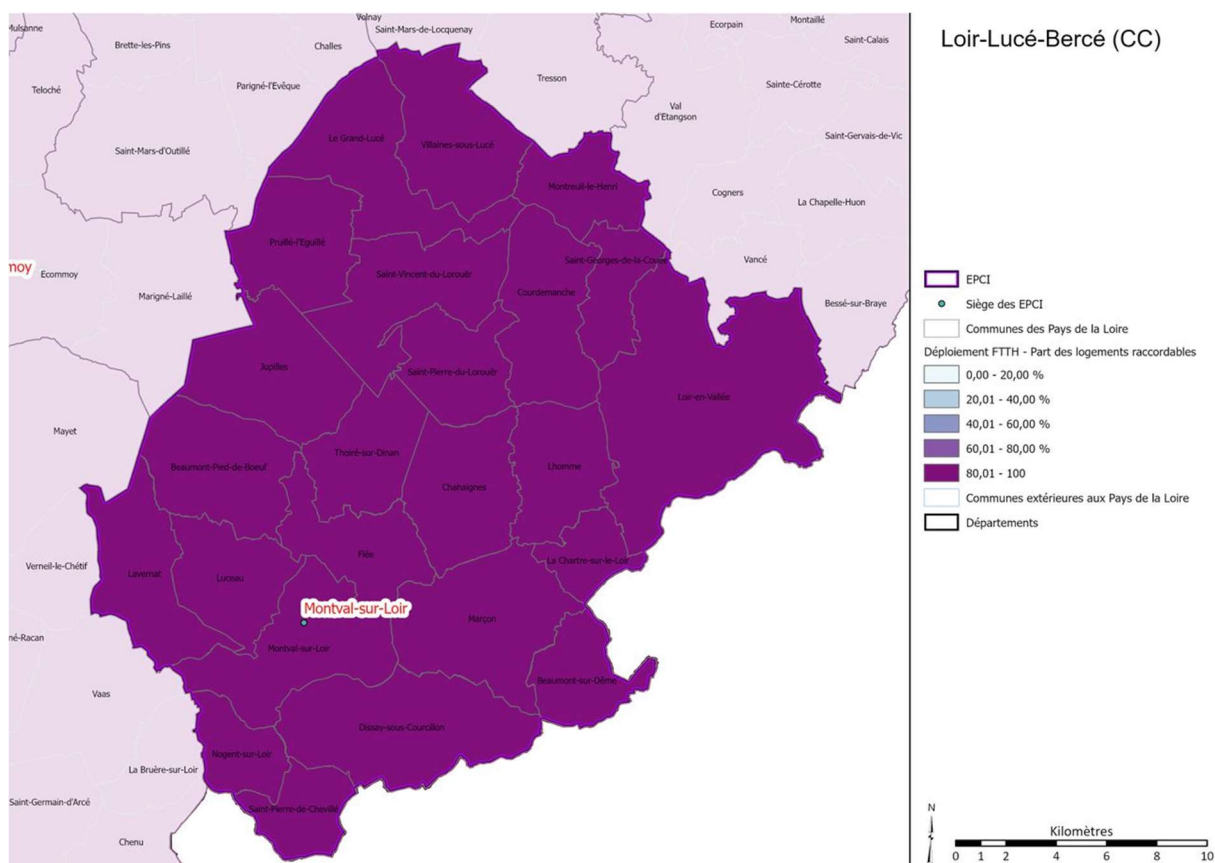
#### Orientation et axe d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :

- Développer des services de mobilité alternatifs et solidaires.



# Le numérique

## ÉTAT DES LIEUX





**FTTH : Fibre to the home**  
Raccordement aux locaux

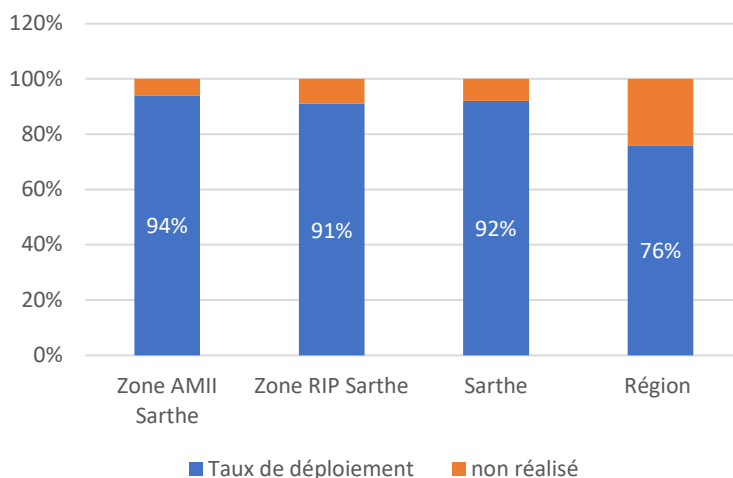
**Zone AMII :** zone conventionnée entre l'Etat et les Opérateurs. L'opérateur déploie et finance ce déploiement.

**En Sarthe :** la communauté d'agglomération du Mans et la ville de Sablé sur Sarthe

**Zone RIP :** zone d'initiative publique, péri-urbaine et rurale, bénéficie de financement public. Le Département déploie la fibre.

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé est située en zone RIP.

**Taux de déploiement FTTH**  
Département de la Sarthe au T4 2022



Dans la communauté de communes Loir Lucé Bercé, **96 %** des locaux sont éligibles à la fibre ce qui représente **16715 locaux raccordables au 31 décembre 2022** (dernières données disponibles). Le Département de la Sarthe a terminé le déploiement du réseau sur l'ensemble du département.

**L'aménagement numérique est devenu un enjeu essentiel d'accès aux services**, dans le Pacte Régional pour la Ruralité et dans sa Stratégie de Cohérence d'Aménagement Numérique (SCORAN) 2016 - 2021, la Région s'est engagée en faveur de l'accès au très haut débit et à une couverture mobile de qualité afin de répondre aux grands objectifs suivants :

- **Déploiement de la Fibre à l'abonné (FTTH) :**

- **100% des déploiements pour l'ensemble des ligériens à l'horizon 2025** reposant sur les actions complémentaires des opérateurs privés engagés dans les zones AMII et des Départements, dans les zones péri-urbaines et rurales (zone RIP). Des sites définis comme communautés d'innovation bénéficient de raccordements prioritaires : sites d'enseignement supérieur et de recherche, hôpitaux, cliniques, lycées, collèges, écoles primaires, sièges EPCI et mairies, entreprises de plus de 10 salariés. Au 31 décembre 2022, 80 % des locaux sont raccordables (éligibles à la fibre) ce qui représentent 1,9 million sur les 2,4 millions de locaux en Région Pays de la Loire, dans un territoire très dynamique où le nombre de logements augmente de 60 000 par an.

- **Opérations de montée en débit** en attente de l'arrivée de la fibre menées par les Départements dans les zones les moins denses. L'ensemble de ces opérations sont réalisées.

- **Téléphonie mobile :**

La Région est engagée à réduire la fracture numérique, assurer la couverture mobile des territoires ruraux et participer à la résorption des zones blanches dans le cadre du **programme New Deal Mobile** auprès de l'Etat et des Départements. Les engagements des opérateurs mobiles visent à généraliser la 4G, améliorer la couverture des axes de transport prioritaires et la couverture à l'intérieur des bâtiments. [En Région Pays de la Loire, 121 des 191 pylônes prévus](#) ont été mis en service. La Région mène également des études pour évaluer chaque année la **qualité de la couverture mobile voix et data**.

**Information Géographique Régionale**, la Région améliore la connaissance pour mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques. Les référentiels géographiques sont des bases de données indispensables à la mise en œuvre des Systèmes d'Information Géographique, ils constituent le socle permettant la mise en place de toutes les applications métiers relatives aux politiques publiques.

## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021

Pour garantir l'atteinte des objectifs en faveur de l'aménagement numérique, la Région a mis en place un cadre d'intervention en mobilisant des financements européens, nationaux et régionaux. Elle s'est engagée à financer à hauteur de **118,8 millions d'euros** les Départements en charge du déploiement de la fibre optique.

Sur le volet Information Géographique Régionale, la Région finance ou cofinance avec les acteurs locaux l'acquisition et la mise à jour de ces référentiels géographiques en vue d'une diffusion à l'ensemble de la sphère publique qui permet une mutualisation considérable des coûts et assure l'utilisation de référentiels communs, condition indispensable pour permettre ensuite les échanges d'informations entre partenaires.

### Financement régional rapporté au territoire Loir Lucé Bercé

	CC Loir-Lucé-Bercé
Subvention Aménagement numérique	2 741 260 €
Information géographique	21 756,00 €
<b>Total Numérique</b>	<b>2 763 016 €</b>

\*La Région subventionne le syndicat Sarthe Numérique, en charge du déploiement de la fibre, au prorata du nombre de prises raccordables.

## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

La Région poursuivra son effort pour réduire **la fracture numérique** en veillant au déploiement du très haut débit par une couverture 100% fibre d'ici 2025 et à la résorption des zones blanches et males couvertes avec le déploiement de la 4G d'ici 2026.

En 2023, la Région Pays de la Loire s'engage en matière de **cyber sécurité** en déployant un centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CSIRT - Computer Security Incident Response Team), créé avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dans le cadre du Plan France Relance. Celui-ci propose un service gratuit et s'adresse aux collectivités (mairie, communauté de communes etc...), organismes publics, petites et moyennes entreprises, les établissements de tailles intermédiaires (ETI) et les associations nationales à ancrage régional. En fonction de l'analyse réalisée, il guide et met en relation avec des prestataires spécialisés et de confiance présents sur le territoire régional.

La Région soutient également le développement des services en ligne et la confiance numérique dans ces dispositifs en finançant une plateforme d'e-administration sécurisée proposée par le syndicat e-collectivité aux collectivités rurales et péri-urbaines.

Orange annonce la fermeture du réseau cuivre qui sera réalisé en 3 phases d'ici 2030 sur le département de la Sarthe. Une communication et les délais de fermeture seront transmis aux Maires par Orange.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire :

- Résorber les zones blanches de téléphonie mobile.
- Favoriser l'accès à l'information, aux droits et la maîtrise de l'usage numérique.
- Réduire la fracture numérique.
- Développer de nouveaux outils numériques.
- Accompagner les collectivités en matière de cyber sécurité.

#### Projets structurants du territoire :

- Pérenniser l'Espace public numérique communautaire.
- Pérenniser le maillage des dispositifs France Service sur le territoire.
- Accompagner la transition du réseau cuivre vers le haut débit.

#### Orientations et axes d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :

- Favoriser l'égal accès au réseau de téléphonie mobile.
- Accompagner la mise en place de services d'appui à l'usage du numérique.

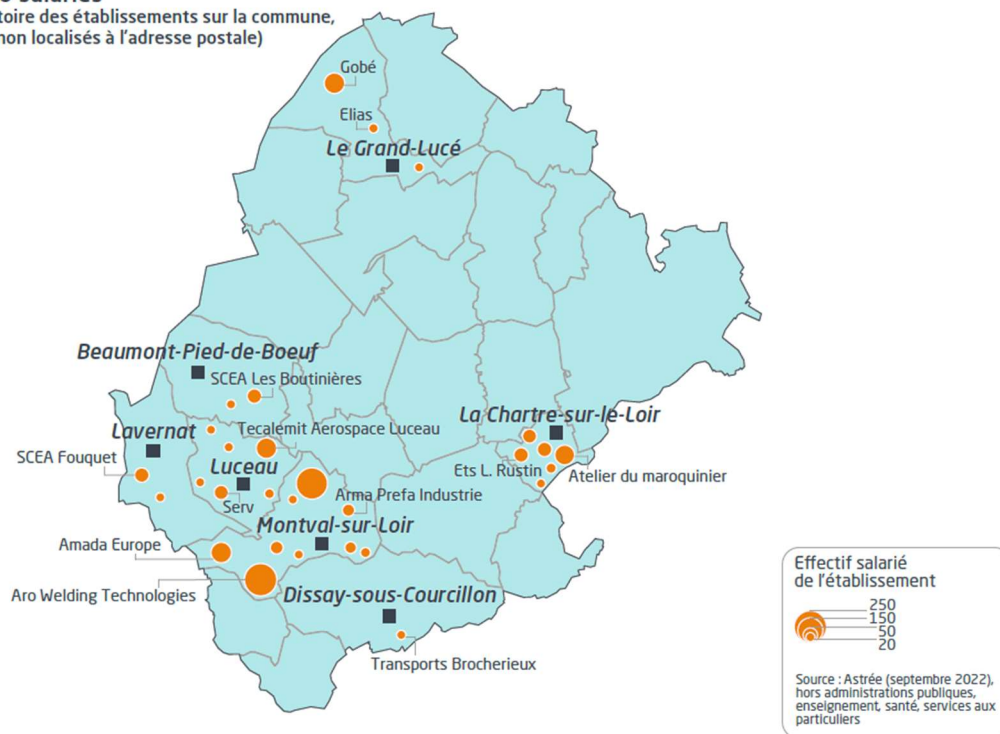


## L'économie

### ÉTAT DES LIEUX

#### Les établissements de la CC Loir-Lucé-Bercé de plus de 20 salariés

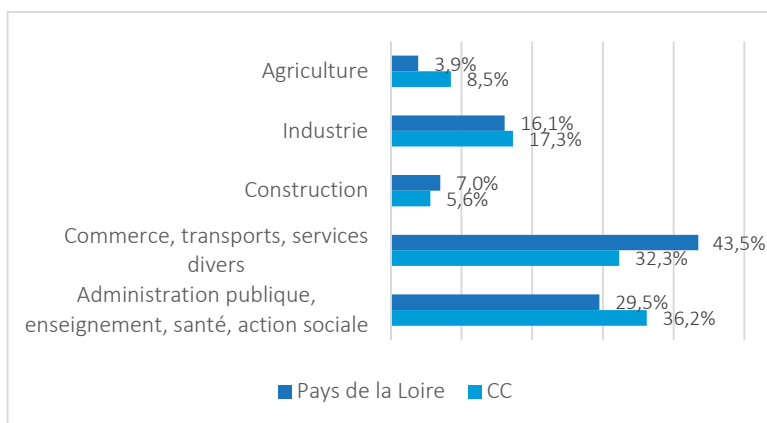
(placement aléatoire des établissements sur la commune,  
établissements non localisés à l'adresse postale)



#### 7 900 emplois sur le territoire

La Communauté de communes abrite exactement 7 935 emplois dans les secteurs privé et public. 84,5 % des emplois sont des emplois salariés, une proportion inférieure à celle des Pays de la Loire (88,4 %). Le territoire se caractérise par une présence d'agriculteurs-exploitants et surtout d'employés, supérieure à la moyenne régionale. Les cadres et les professions intermédiaires sont en contrepartie sous-représentés.

## Répartition des emplois par grand secteur d'activité en 2019



Comparativement à la région, les emplois se localisent plus largement dans l'agriculture.

Le commerce et les services privés sont moins développés.

Source : Insee, RP 2019

## 2 100 établissements actifs au 31/12/2019

Début 2020, le territoire abrite exactement 2 101 établissements employeurs et non-employeurs. Le poids de l'agriculture se lit au regard du nombre d'établissements de ce secteur, 86 % d'entre eux n'ont cependant aucun salarié.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), champ total, données définitives

Agriculture	552
Industrie	163
Construction	184
Commerce, transports, hébergement et restauration	407
Services	795

## Une stabilisation de l'emploi salarié privé

### Evolution de l'emploi entre 2011 et 2021 par grand secteur d'activité (en %)

	CC	Pays de la Loire
Industrie	-4,6	+2,5
Construction	-19,3	-1,9
Commerce	+5,3	+10,4
Hôtellerie-restauration	+11,8	+24,1
Autres services	+3,0	+16,4
<b>Total</b>	<b>-0,6</b>	<b>+10,5</b>

Source : Acoiss, secteur privé

Au cours des dix dernières années, l'emploi salarié privé est stable, une évolution à contre-courant de celle de la région où l'emploi progresse nettement.

Dans l'industrie et la construction, le territoire enregistre la perte d'un peu plus de 130 salariés. Les créations dans le commerce, l'hôtellerie-restauration et les services permettent de compenser quasiment les pertes.

## 932 demandeurs d'emploi inscrits début 2022, une présence plus marquée des seniors et des employés non qualifiés

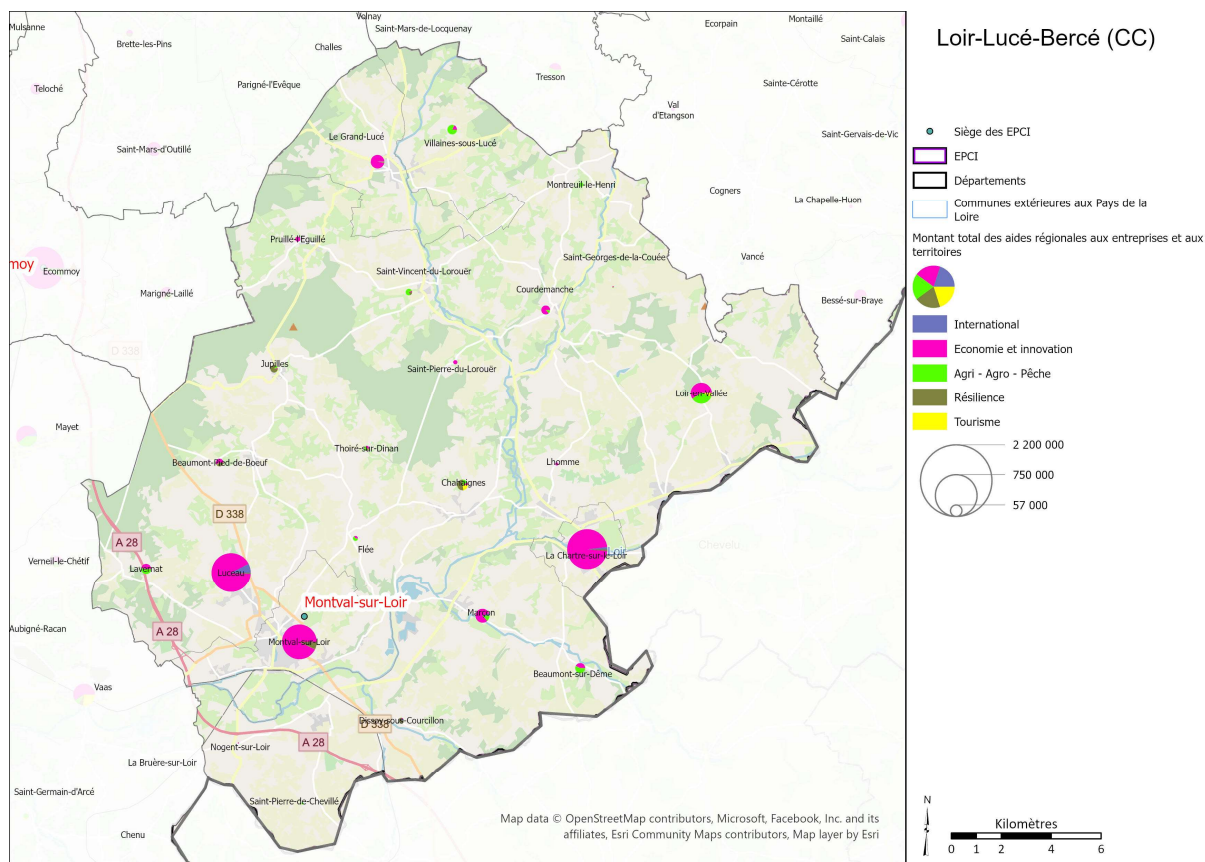
### Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

	CC	Pays de la Loire
Part des moins de 26 ans	19 %	17 %
Part des plus de 50 ans	<b>33 %</b>	28 %
Part des longues durées (>1 an)	40 %	39 %
Part des ouvriers non qualifiés	11 %	11 %
Part des ouvriers qualifiés	11 %	9 %
Part des employés non qualifiés	<b>28 %</b>	24 %
Part des employés qualifiés	36 %	39 %
Part des agents de maîtrise, techniciens et cadres	10 %	16 %

Dans la communauté de communes, les seniors sont plus souvent à la recherche d'un emploi qu'en région. Pour autant, le chômage de longue durée est à peine plus présent qu'en moyenne en région.

Source : Pôle emploi, demandeurs d'emploi de catégorie A, demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

## FINANCEMENT REGIONAL 2017-2021



### Nombre de projets soutenus et montants par grands domaines (Région et ses partenaires opérateurs de dispositifs financés ou cofinancés par la Région, hors fonds européens)

	Agriculture	Internationalisation	Résilience	Soutien à l'économie	Tourisme
Nombre de Projets	43	18	16	123	3
Montant	217 976 €	69 203 €	126 500 €	2 170 050 €	22 558 €

### Soutiens régionaux les plus importants sur le territoire

Dispositif	Année	Nature de l'aide	Montant accordé	Ville	Nomenclature	Secteur d'activité
Pays de la Loire redéploiement	2019	Prêt	600 000 €	La Chartre-sur-le-Loir	Soutien à l'économie	Industrie manufacturière
Pays de la Loire Participations	2021	Prise de participations	264 900 €	Lucau	Soutien à l'économie	Industrie manufacturière
Pays de la Loire Participations	2021	Prise de participations	264 900 €	Lucau	Soutien à l'économie	Industrie manufacturière
Pays de la Loire redéploiement	2020	Prêt	260 000 €	Montval-sur-Loir	Soutien à l'économie	Transports et entreposage
Prêt Rebond - Mesure exceptionnelle COVID-19	2020	Prêt	75 000 €	Montval-sur-Loir	Soutien à l'économie	Transports et entreposage

# ET DEMAIN ?

## Région des Pays de la Loire

### 1/ Une plateforme dédiée aux EPCI à l'horizon 2024

La Région souhaite, dans une démarche de **territorialisation de son action**, pouvoir accompagner davantage les EPCI dans une meilleure **connaissance des spécificités de leur territoire**, à travers une mise à disposition de **données qualifiées**, permettant un état des lieux global comme socle de tout plan d'action futur.

A l'horizon 2024, une **plateforme numérique dédiée aux EPCI**, permettra d'appréhender facilement la diversité du tissu économique en proposant une géolocalisation des entreprises du territoire (secteurs, effectifs, ...), ainsi que des données territoriales globalisées (nombre de projets économiques aidés par la Région sur le territoire, montants...). L'accès facilité à ces données permettra d'alimenter et d'ajuster les plans d'actions économique du territoire.

### 2/ Une Collaboration continue en appui aux EPCI

Au-delà d'une meilleure connaissance du territoire, il est primordial de se tourner vers l'avenir. La Région souhaite simplifier pour le réseau des développeurs économiques des EPCI l'accès aux opportunités offertes par les dispositifs des réseaux nationaux, afin que les acteurs ligériens puissent facilement les identifier et les mobiliser. Dans cette optique, la Région s'appuiera sur le RDE, dont l'animation a été confiée à Solutions&Co, pour renforcer la connaissance des territoires sur les opportunités offertes par les guichets nationaux et au besoin, en organisant en partenariat avec les opérateurs de l'Etat des évènements dédiés sur des thématiques clé.

### 3/ Développement du partenariat Région/EPCI sur le commerce

Depuis 2017, la Région a développé une politique de soutien au commerce et mis en place des dispositifs d'aide complémentaires. Certains sont déjà territorialisés, avec un zonage des territoires, et mis en œuvre en relation étroite avec les EPCI (PLCA – Pays de la Loire Commerce-Artisanat, Entreprendre dans les territoires fragiles).

Afin, à la fois, d'accompagner les mutations du commerce et de maintenir dans les territoires les plus fragiles, une offre commerciale économiquement viable et répondant aux besoins de la population, il est proposé de développer des partenariats les EPCI volontaires pour accompagner les commerces en mobilisant les outils adaptés à leur projet et à leur situation (PLCA, Mesures Réinventons le commerce déployées en proximité en partenariat avec les réseaux consulaires, AMI Réinventons le commerce). Ces accompagnements s'appuieront sur les expertises consulaires.

### 4/ Agriculture et alimentation

La Région assure le pilotage et la gestion des aides à l'installation et à l'investissement dans les exploitations agricoles (production et transformation) avec ses propres services instructeurs implantés dans les départements depuis janvier 2023. La Région devient ainsi l'interlocuteur direct des porteurs de projet sur ces dispositifs.

Pour le renouvellement des générations en agriculture, l'ambition régionale est d'atteindre 65% de renouvellement des exploitations agricoles d'ici 2027 (contre 55 % en moyenne pour la période 2013-2017). Pour atteindre cet objectif, au-delà des dispositifs et actions existants, la Région souhaite inciter les expérimentations sur des territoires pilotes. La Région a ainsi soutenu cinq programmes d'actions innovants, sur dix territoires\*, adaptés à chacun et élaborés dans une démarche partagée entre l'EPCI (maitre d'ouvrage), la Chambre Régionale d'Agriculture (animateur) et la Région. L'enjeu de la démarche est d'expérimenter et tester de nouvelles solutions techniques et de nouveaux modes de coopération locale transposables à d'autres contextes géographiques. L'ensemble des acteurs de l'agriculture est associé à la démarche pour proposer des actions innovantes et fédératrices.



Le programme LEADER pourrait être mobilisé pour de nouveaux territoires qui souhaiteraient s'engager dans une telle démarche.

\* Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (Sarthe) ; Mauges communauté (Maine et Loire) ; Communauté de communes de Vie et Boulogne (Vendée) ; Communauté de communes de Châteaubriant-Derval (Loire-Atlantique) ; Communauté de communes de Coëvrons (Mayenne), Le Mans Métropole (Sarthe), Vallée du Haut-Anjou (Maine et Loire), Pays de Craon (Mayenne), Cap Atlantique (Loire-Atlantique), Pays de Mortagne (Vendée).

Enfin, la Région Pays de la Loire soutient l'investissement des entreprises agroalimentaires par le biais du dispositif ARIAA-FEADER. En 2021, l'évaluation de ce dispositif a montré l'intérêt de ce soutien pour maintenir des unités de transformation sur l'ensemble du territoire ligérien, en particulier dans les zones rurales. Ces activités sont créatrices d'emploi : 1 100 emplois directs, en CDI, créés entre 2015 et 2020, répartis sur le territoire, majoritairement en zone rurale. Elles participent à la structuration économique de la filière agricole et alimentaire régionale ainsi qu'à la vitalité des territoires. Le soutien de la Région se concentre sur l'investissement matériel, excluant l'investissement immobilier, compétence propre des EPCI. Ainsi, une complémentarité peut être trouvée entre les soutiens régionaux et les soutiens locaux pour renforcer les activités de transformation agroalimentaires. Ce soutien en subvention est mobilisé en complément de prêts (bancaires, voire publics via Bpifrance) ou garanties (SIAGI ou Bpifrance, co-garantie par la Région).

## 5/ Tourisme

Le nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028 prévoit 4 priorités déclinées en 31 fiches-actions :

- Priorité 1 « Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance »,
- Priorité 2 « Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et des relais de croissance sur le marché domestique »,
- Priorité 3 « Construire le tourisme de demain »,
- Priorité 4 : Anticiper et agir plus ensemble.

Les EPCI, par leurs investissements et leurs compétences touristiques (aménagements d'itinéraires cyclables, gestion d'équipements touristiques marchands, promotion touristique...), sont des partenaires territoriaux primordiaux pour la Région en matière de développement touristique. Notre Région peut soutenir ces collectivités de l'élaboration de leurs stratégies touristiques locales à la réalisation de leurs investissements touristiques conformes aux priorités de notre schéma. L'accompagnement des projets touristiques structurants à ces échelles territoriales, ou le soutien des filières touristiques prioritairement identifiées dans le cadre du SRDTL 2022-2028 constitueront le cœur du soutien régional au développement touristique local porté par les EPCI.

## 6/ Poursuite du partenariat Région/EPCI pour favoriser la création et la reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire ligérien

La Région entend conforter son rôle de coordinatrice et d'animatrice des acteurs de la création et de la reprise d'entreprise. L'objectif est de proposer une offre complète, lisible et visible pour répondre à un maximum de besoins quel que soit le territoire d'implantation. Une attention est portée à un renforcement du maillage fin de l'offre de financement et d'accompagnement des créateurs / repreneurs et une équité de traitement quel que soit le lieu d'implantation. Notre soutien commun, Région-EPCI, envers les Réseaux, dont Initiative, a permis le développement d'une activité économique de proximité, non délocalisable, concourant aussi à des territoires à l'économie plus diversifiée et plus résiliente.

Au titre de la loi NOTRe, la Région a déjà conventionné avec 41 EPCI soit environ 60 % des intercommunalités ligériennes, avec l'objectif de sécuriser ces partenariats et de les développer.

## Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

### Enjeux du territoire :

- Fédérer les acteurs économiques et être identifié comme un territoire d'innovation et d'accueil des entreprises et entrepreneurs.
- Promouvoir l'ensemble des productions locales agricoles (filière bio, responsable...).
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire.
- Développer la filière bois.
- Enjeux en matière de foncier économique (saturation des zones d'activités économiques).

### Orientations stratégiques du territoire :

- Favoriser la politique d'installation et de reprise d'entreprise (foncier économique, politique d'exonération fiscale).
- Politique d'immobilier d'entreprises.

### Projets structurants du territoire :

- Aménagements de zones d'activité en favorisant la densification et déploiement d'immobilier d'entreprises.
- Promotion et valorisation de la voie verte (Montval sur Loir– Bessé sur Braye).
- Développement de l'œnotourisme (réalisation de la maison du tourisme et du vignoble...).
- Animation économique et actions d'information et de formation à destination des entreprises.

### Orientations et axes d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :

- Favoriser la politique d'installation et de reprise d'entreprise (foncier économique, politique d'exonération fiscale), dans un objectif de sobriété foncière.
- Développer une politique d'immobilier d'entreprises.
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire.
- Soutenir les filières locales (artisanales, agricoles, viticoles...).



## La culture, le sport et le patrimoine

### ÉTAT DES LIEUX

La Région des Pays de la Loire développe une politique publique en faveur du développement culturel (cinéma, livre et lecture, arts visuels, spectacle vivant), sportif (sport amateur et de haut niveau), de la valorisation et d'inventaire du patrimoine ligérien, et de la vie associative.

**Une ambition culturelle en faveur des habitants de tous les territoires** qui se traduit par le renforcement de la création, de la transmission culturelle et par le soutien à une offre de qualité.

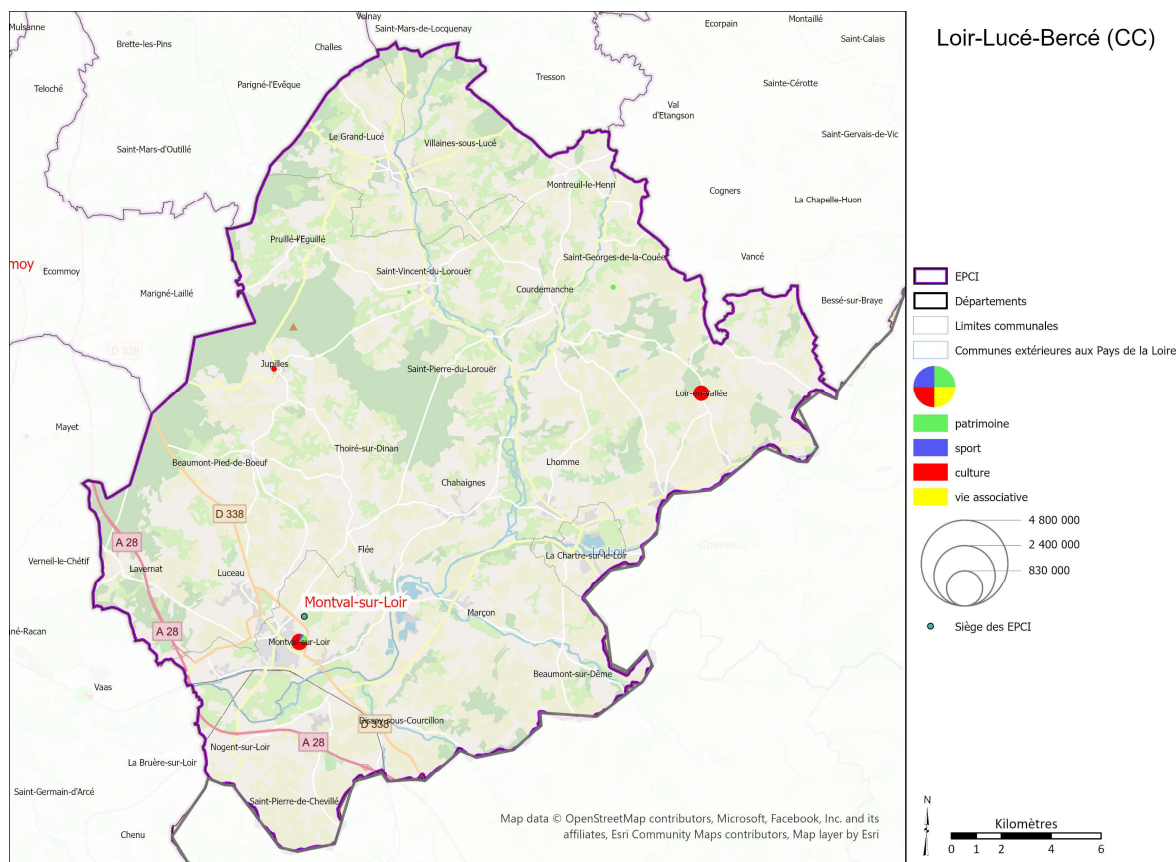
**Les Pays de la Loire, première région sportive de France**, s'imposent comme la terre d'accueil de grands événements sportifs et du plus grand nombre de licenciés sportifs par habitant. Au titre de sa politique volontariste, la Région soutient le sport amateur et de haut niveau, l'accès à la pratique pour les publics éloignés et les événements. Elle investit aussi dans des équipements sportifs structurants et spécifiques.

**La Région agit pour la conservation et la valorisation du patrimoine historique** en s'appuyant sur sa compétence obligatoire d'Inventaire général du patrimoine culturel et en œuvrant pour la connaissance, la conservation et l'animation du patrimoine.

**La Région agit pour le bénévolat, la vie associative et les solidarités**, sources de dynamisme, de développement territorial et facteur de lien social. Elle soutient le secteur associatif pour son expertise, sa connaissance fine des situations de terrain et sa grande réactivité dans des domaines tels que l'égalité femmes-hommes et la lutte contre la grande précarité.

La **Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé** accueillent des lycéens au sein des équipements sportifs communautaires, pour le développement des pratiques sportives.

## FINANCEMENT REGIONAL 2016-2021



	Culture	Patrimoine	Sport	Total général
<b>Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé</b>	<b>324 934 €</b>	<b>64 018 €</b>	<b>12 050 €</b>	<b>401 002 €</b>
Jupilles	21 800 €			21 800 €
Le Grand-Lucé		3 878 €		3 878 €
Lhomme		2 721 €		2 721 €
Loir en Vallée	160 600 €	1 600 €	1 500 €	163 700 €
Marçon			1 000 €	1 000 €
Montval-sur-Loir	137 534 €	27 840 €	9 550 €	174 924 €
Pruillé-l'Éguillé	5 000 €			5 000 €
Saint-Georges-de-la-Couée		18 313 €		18 313 €
Saint-Vincent-du-Lorouër		9 666 €		9 666 €

**51 opérations** ont été soutenues par la Région sur le territoire de cet EPCI durant la période 2016 - 2021, représentant un montant total d'aides de **401 002 €**.

### Culture :

Parmi les actions soutenues par la Région en faveur de la culture sur le territoire de l'EPCI, nous pouvons souligner l'aide régionale de 18 800 € pour la création d'un atelier de travail et l'aménagement d'un studio pour l'hébergement des artistes, « L'Ebauche », situé à Jupilles.

Au titre de la médiation culturelle la Région est également venue soutenir le projet chorégraphique « Human scale », avec une subvention de 8 000 €.

### **Patrimoine :**

Au titre du dispositif en faveur des monuments historiques protégés, la Région est venue soutenir les travaux de restauration de la chapelle Saint Fraimbault à Saint-Georges-de-la-Couée par l'attribution d'une subvention régionale de 18 313 €.

### **Sport :**

Aucune association sportive sur ce territoire n'a récemment sollicité la Région pour l'organisation d'une manifestation d'envergure.

Notons toutefois l'attribution par la Région de bourses individuelles de formation et de plans d'accompagnement en faveur de sportifs de haut niveau basés sur le territoire de l'EPCI.

## ET DEMAIN ?

### Région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire, continuera à être pleinement mobilisée auprès de ses territoires, à travers l'animation de ses politiques en faveur de la culture, du sport, du patrimoine et des solidarités.

La Région poursuivra son accompagnement auprès de ses partenaires afin de continuer à accentuer l'équité et le maillage territorial.

La nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale régionale veut avant tout promouvoir une culture qui fédère et réunit ses habitants : populaire, festive et innovante, la culture en Pays de la Loire doit s'adresser à tous et partout sur le territoire ligérien.

La Région a également souhaité faire de l'engagement et du civisme le pilier de sa politique associative. Elle s'engage pleinement pour l'égalité femmes hommes ainsi que pour l'innovation sociale au service du territoire. Après une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire, la Région a élaboré sa nouvelle stratégie "Egalité, Civisme et Engagement".

Grande cause du mandat régional, la Région a adopté sa feuille de route en faveur du handicap, ce qui se traduit par une prise en compte renforcée du handicap dans les politiques publiques culturelles, sportives, de préservation et valorisation du patrimoine et de la vie associative. De même, sur ces thématiques, l'objectif de développer la dynamique en faveur de la transition écologique en Pays de la Loire sera poursuivi.

#### Patrimoine :

L'opération d'inventaire du territoire, menée en partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée du Loir, se poursuit pour la période 2022-2025 avec l'études des communes de Courdemanche, Le Grand-Lucé, Montreuil-le-Henri, Saint-Georges-de-la-Couée et Villaines-sous-Lucé. Comme à l'accoutumée, cette étude fera l'objet de restitutions ponctuelles tout au long de sa durée.

### Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

#### Enjeux du territoire :

- Engagement d'une réflexion sur la détermination d'une politique sportive (structuration des équipements, soutien aux associations et animation/interventions en milieu scolaire).
- Réflexion patrimoniale concernant le site de l'école de musique intercommunale de Montval-sur-Loir.

#### Projets structurants du territoire :

- Mise en accessibilité d'équipements sportifs.
- Renforcement de la labellisation « Tourisme & handicap » à Carnuta.

#### Orientations et axes d'intervention partagés (sous réserve du respect des critères régionaux) :

- Engager une réflexion sur la détermination d'une politique sportive.
- Soutenir la promotion d'activités de résidence de création artistique et les compagnies de danse contemporaine.